

DOB 2020

**Projet de Rapport de présentation pour le
Débat d'Orientation Budgétaire 2020**

Le DOB, entre obligation et opportunité

- **Les obligations du DOB :**

- La tenue d'un DOB est obligatoire depuis la loi Administration Territoriale de la République de février 1992 dans les communes et EPCI de plus de 3 500 habitants
- Le DOB doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif, lequel doit être voté au cours d'une séance ultérieure et distincte
- Depuis la loi NOTRe du 7 août 2015, le rapport d'orientations budgétaires doit faire l'objet d'une délibération spécifique, lorsqu'un site internet existe, le rapport, après adoption par l'organe délibérant, doit être mis en ligne, et doit préciser les engagements pluriannuels, l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

- **Les objectifs du DOB :**

- Le DOB permet au Conseil communautaire d'être informé de la situation financière de la collectivité et de son éventuelle évolution
- Le DOB permet au Conseil communautaire de débattre des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif, lequel sera adopté en février 2020
- Le DOB 2020 s'inscrit dans une période de questionnements liés à la réforme de la fiscalité locale, aux contours du projet de loi Engagement et proximité ainsi qu'à la période pré-électorale.

SOMMAIRE

- 1** **Bref aperçu de l'environnement macroéconomique et institutionnel**
- 2** **Loi de finances pour 2020 : les principales mesures relatives aux collectivités locales**
- 3** **Une première analyse de la situation financière et fiscale 2019**
- 4** **Les principales orientations du budget 2020**



Bref aperçu de l'environnement macroéconomique et institutionnel

Dans un environnement international perturbé, un contexte national résistant

• Zone euro

- Faible persistance de la croissance économique en 2019 (de 2,5 % en 2017, elle est de 1,9% en moyenne sur 2018 et annoncée à 1,2% sur 2019) expliquée par :
 - » Menaces protectionnistes et incertitudes liées au Brexit
 - » Vulnérabilité des marchés émergents et tensions géopolitiques
- Taux de chômage qui se stabilise à 7,5%
- Une inflation qui reste faible (0,7 % estimée pour fin 2019).

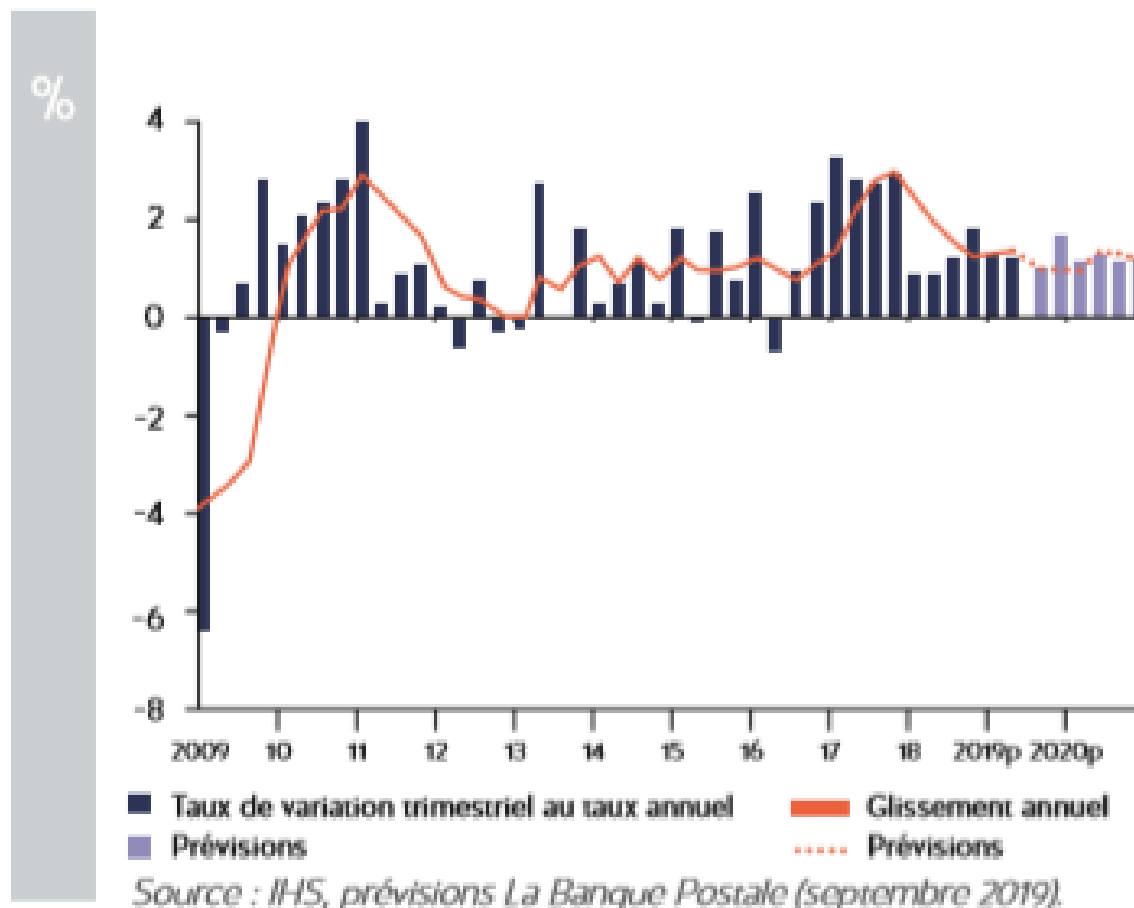
• France

- Une économie française qui résiste dans un contexte national perturbé
- Une croissance qui se maintient et un taux de PIB au dessus de 1,3%
 - ✓ Adoption de politiques monétaires plus accommodantes par les grandes banques centrales
 - ✓ Mesure de soutien au pouvoir d'achat par le gouvernement, consommation qui représente 55% du PIB
 - ✓ Investissement des entreprises conserve une cadence soutenue à 0,7%
 - ✓ Inflation qui se stabilise à 1,4%
- Le chômage est à la baisse affichant un taux de 7,8% contre 8,2% en 2018.
- Un maintien des bonnes conditions de crédit pour les entreprises et les ménages

Dans un environnement international perturbé, un contexte national résistant

EVOLUTION DU PIB EN FRANCE

© La Banque Postale Collectivités Locales



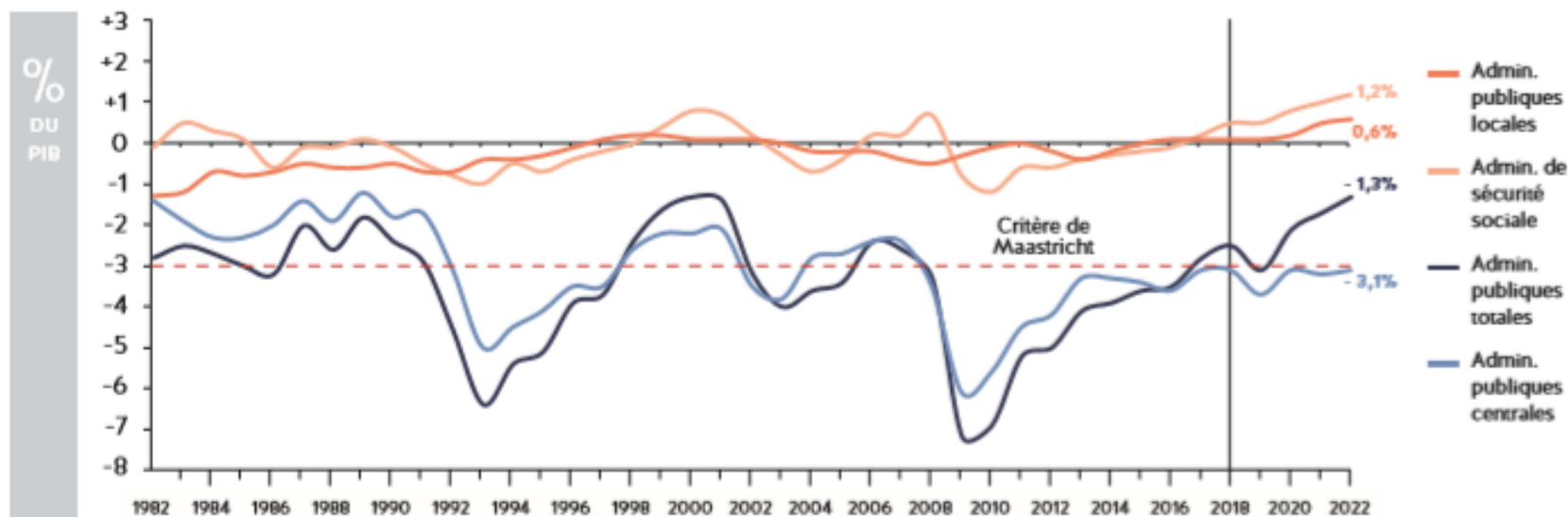
Dans un environnement international perturbé, un contexte national résistant

Sortie de la procédure européenne de déficit excessif ouverte depuis 2009.

La dette publique commence à se réduire.

LE DÉFICIT DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

© La Banque Postale Collectivités Locales

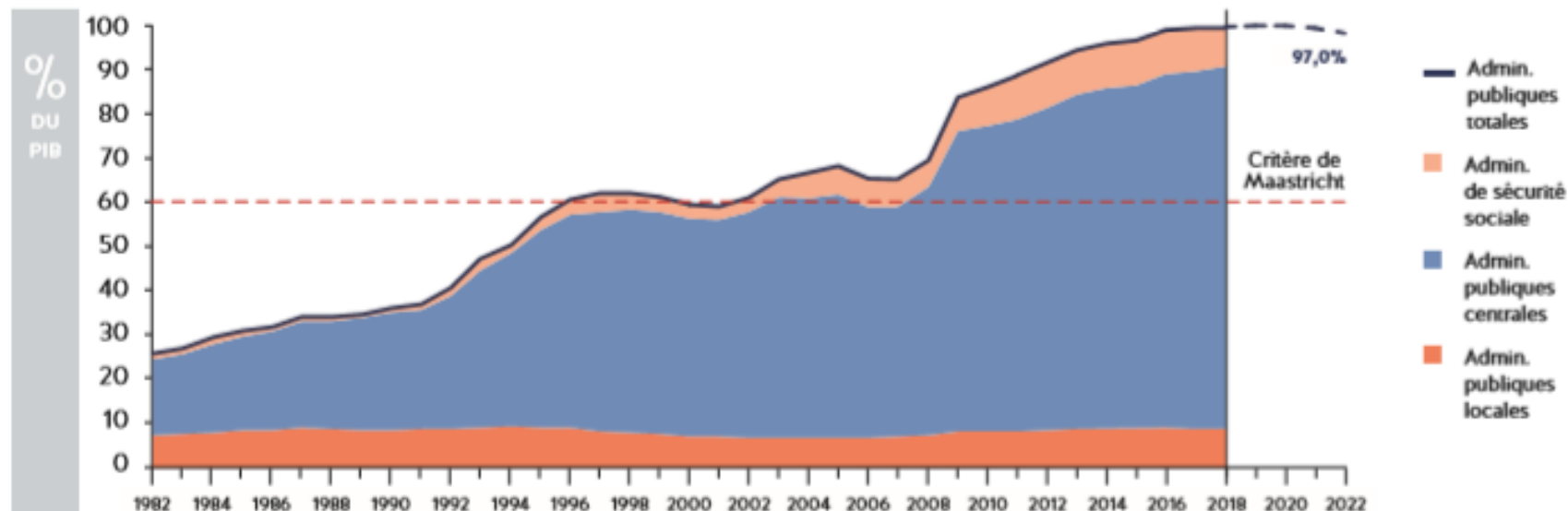


Sources : Insee (Comptes nationaux Base 2014, provisoire 2018) puis Rapport préparatoire au débat d'orientation des finances publiques (juin 2019).

Dans un environnement international perturbé, un contexte national résistant

LA DETTE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

© La Banque Postale Collectivités Locales



Sources : Insee (Comptes nationaux Base 2014, provisoire 2018) puis Rapport préparatoire au débat d'orientation des finances publiques (juin 2019).

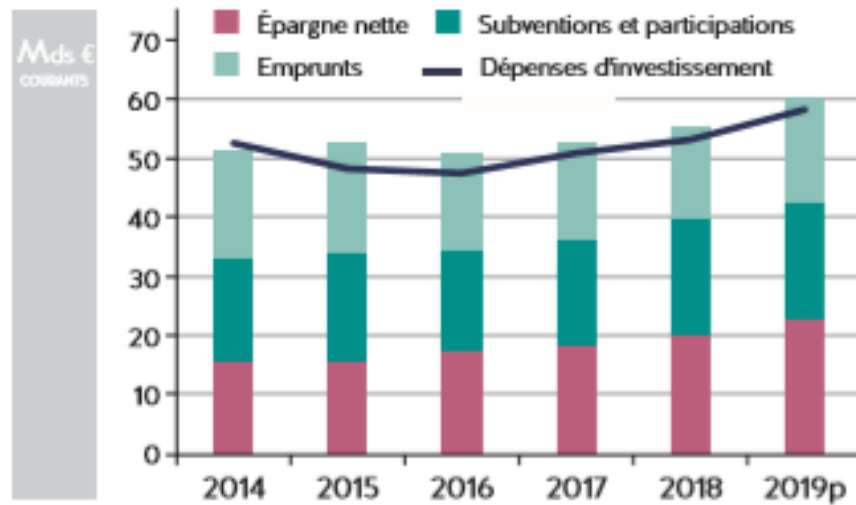
Grandes tendances 2019 sur les finances locales

- **Des recettes de fonctionnement qui augmentent plus rapidement que les dépenses de fonctionnement**
 - Des recettes de fonctionnement encore relativement dynamiques
 - Dotations stables
 - Niveau de recette fiscale en progression (dynamisme des droits de mutation et des bases des taxes ménages ainsi que de la CVAE)
 - Des dépenses de fonctionnement qui restent maîtrisées (respect globale de l'objectif national d'une augmentation de 1,2% avec une croissance de 0,9% des dépenses de fonctionnement)
- **Nouvelle augmentation de l'épargne brute (+8,5%)**
- **Des dépenses d'investissement local qui augmentent nettement**
 - Financement par épargne Brute
 - Et une hausse du recours à l'emprunt
 - Légère progression de l'encours de la dette

Grandes tendances 2019 sur les finances locales

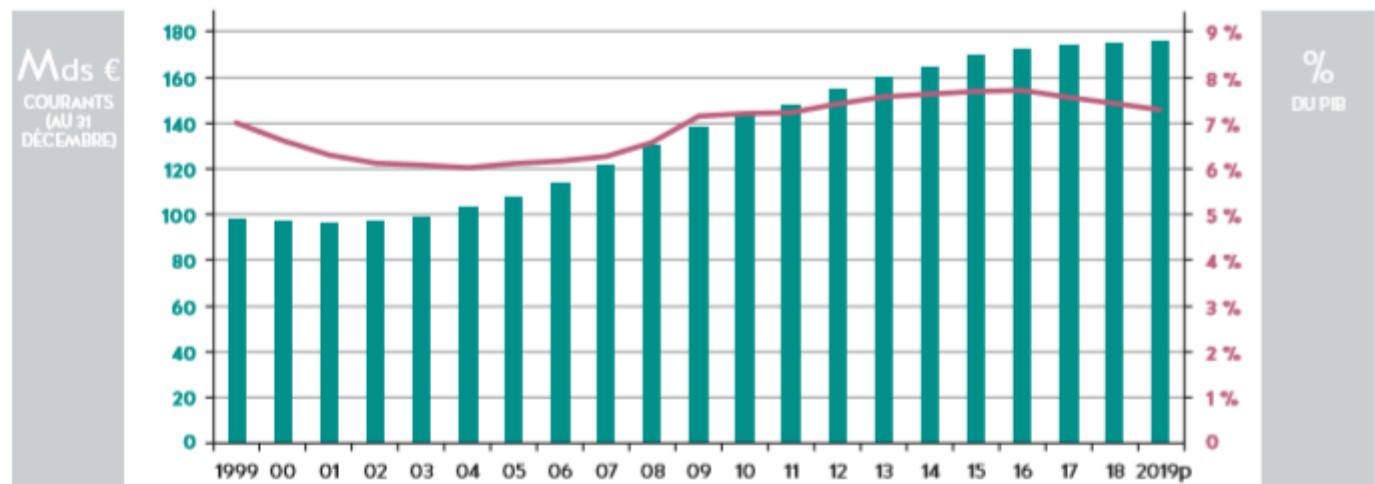
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

LOCAUX © La Banque Postale Collectivités Locales



ENCOURS DE DETTE DES COLLECTIVITÉS LOCALES

© La Banque Postale Collectivités Locales



Source : Note de conjoncture les finances locales de La banque postale (septembre 2019)

Point de vigilance sur l'environnement institutionnel

- **Échéances électorales**
 - Un fort taux de renouvellement des équipes est présagé
 - Donc démarrage potentiel de nouveaux programmes
- **Nouvel élan pour les communes nouvelles**
 - Pour mémoire, un nombre de communes passant sous les 35 000 au 1^{er} janvier 2019
 - Création favorisée par la loi du 1^{er} août 2019 visant à adapter l'organisation des communes nouvelles à la diversité des territoires (le nombre de conseillers municipaux ne pourrait pas être inférieure à un tiers des effectifs initiaux + création de la « commune-communauté »)
- **Intégration des impacts de la loi de transformation de la fonction publique du 7 août 2019**
 - Recrutement direct
 - Prime de précarité
 - Financement de l'apprentissage....
- **Perspective du projet de loi Engagement et Proximité**
 - Visant à renforcer le droit des élus locaux, mais également à accorder plus de libertés locales
 - Possible report du transfert de la compétence eau et assainissement
- **Mais également :**
 - Les impacts de la loi d'orientation sur les mobilités
 - L'instauration du droit à la différenciation dans le cadre du projet de loi constitutionnelle pour un nouveau démocratique

2

Loi de finances pour 2020 : les principales mesures relatives aux collectivités locales

Les principales mesures relatives aux collectivités locales :

Les dotations

Dotation globale de fonctionnement

- L'enveloppe globale de la DGF est gelée en 2020 (soit 26,9 Md€)
- Augmentation des éléments de péréquation des communes de 180 M€ répartie de manière équitable à 90 M€ pour la DSU et 90 M€ pour la DSR
- Rénovation du mécanisme permettant de répartir la DGF des communes au sein d'un EPCI de manière différente du droit commun (et possibilité, donnée aux élus locaux, de décider de redistribuer différemment avec accord préalable et explicite du maire)

Dotation d'intercommunalité

- Elle augmente de + 30 M€ pour 2020.
- Le mécanisme de réalimentation mis en place en 2019, prévu dans le cas où la DI perçue en n-1 était inférieure à 5€/hab. et que le potentiel financier de l'EPCI était inférieur au double du potentiel financier moyen des EPCI de même catégorie, est maintenu en 2020 et s'inscrit désormais dans la durée pour les exercices futurs.

Les principales mesures relatives aux collectivités locales :

Concours financiers

FCTVA

- Augmentation de 351 Md'€
- Le PLF 2020 reporte, comme en 2019 l'entrée en vigueur de la réforme de l'automatisation du FCTVA
- Une application. Informatique a été mise en place (ALICE).

DTER/DSIL

- Le soutien à l'investissement local est maintenu dans le PLF 2020.
- Les montants concernant la DTER et la DSIL seront les mêmes qu'en 2019 (un peu plus de 1Md€ en DTER et 570 M€ en DSIL).
- La réserve de précaution de 3% qui leur sera appliquée diminuant cependant légèrement leur montant.

Les principales mesures relatives aux collectivités locales : Péréquation

FPIC Péréquation horizontale

- Stabilisé en 2020 par rapport à 2019 (1 Md€), ses modalités de répartition ne changent pas.
- En revanche c'est l'année du retour à la normale.
- Pas de précision sur la fin des garanties qu'il apportait en cas de perte d'éligibilité au fonds, alors que le changement de la carte intercommunale en 2017 à déséquilibré ses modalités de répartition en par l'intermédiaire du potentiel financier agrégé.

Zoom sur la suppression de la Taxe d'Habitation (TH)

- **Poursuite du processus entamé en 2018 à savoir la disparition de la TH sur les résidences principales pour 80% des contribuables dès 2020 et disparition totale d'ici 2023:**
 - 2020 : 100% des 80% des premiers contribuables seront exonérés de la TH (après 30% en 2018 et 65% en 2019).
 - 2021: début de l'exonération pour les 20% restant, d'abord le premier tiers.
 - 2022: suite de l'exonération, 2/3 des 20% restant.
 - 2023: dernier tier et exonération totale.

Zoom sur la suppression de la Taxe d'Habitation (TH)

- **Le principe :**

- La suppression de la (TH) sur les résidences principales pour l'ensemble des contribuables, compensée par le transfert du taux départemental de foncier bâti aux communes en 2021, et versement aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) comme aux départements d'une part nationale de TVA
- S'agissant de l'ensemble des communes, le produit de foncier bâti départemental, étant légèrement inférieur (- 0,8 milliard d'euros) au montant de TH à compenser, le budget de l'État abondera la somme correspondante pour assurer un équilibre à "l'euro l'euro" l'année de la réforme (modalités à définir).
- Dans la mesure où le montant de la taxe foncière départementale ne peut pas correspondre exactement pour chaque commune, sauf exception, au produit communal de TH perdu, l'État envisage d'instituer un coefficient correcteur. Il s'appliquerait aux futures recettes communales de foncier bâti et aboutirait à une redistribution d'une part, de l'impôt perçu dans les communes « surcompensées » au bénéfice des communes « sous-compensées ».

- **Des questionnements en suspend du fait**

- de l'hétérogénéité territoriale de la localisation des bases de TH qui resteront soumises à l'impôt (résidences secondaires, locaux professionnels ou associatifs non soumis à la cotisation foncière des entreprises - CFE),
- de la future stratégie fiscale des EPCI si un lien entre le taux de foncier bâti et celui de CFE est maintenu,
- L'impact sur le financement de la compétence GEMAPI via la taxe (report mécanique sur les autres taxes)
- de la capacité d'adaptation des départements à des chocs budgétaires éventuels,
- pour l'ensemble des collectivités autres que régionales, du bouleversement inévitable de l'indicateur de richesse qu'est le potentiel fiscal.

Le chantier de la refonte des dotations devrait donc suivre celui consacré à la fiscalité locale.

Les valeurs locatives

- **La loi de finances annonce la révision des valeurs locatives pour les locaux d'habitation à l'horizon 2023**
 - La révision interviendra à partir de 2023 avec la déclaration des loyers pratiqués par les bailleurs aux services fiscaux.
 - Les nouvelles valeurs ne s'appliqueront qu'au 1er janvier 2026 après étude des déclarations, analyse du marché locatif et redéfinition des secteurs et tarifs par les commissions locales des impôts directs (CCID ou CIID).
- **La loi de finances facilite la révision des valeurs locatives des locaux professionnels**
 - Le calendrier de révision est modifié, la révision du coefficient de localisation aura lieu désormais tous les 2 ans. De plus la révision des paramètres collectifs d'évaluation des valeurs locatives interviendra désormais 2 ans après le renouvellement des conseils municipaux.
 - Enfin en cas de désaccord entre la CDVL et la CCID ou CIID ce sera au préfet de trancher (la CDIDL est supprimée).

Les principales mesures relatives aux collectivités locales :

Diverses mesures fiscales

Exonération de CFE et TFPB dans les communes rurales pour les petits commerces

- Possibilité de mettre en place une exonération totale ou partielle, pour les activités commerciales dans les communes rurales isolées (moins de 11 salariés et CA inférieur à 2M€.) Pour les communes ayant conclu une convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) et ayant un revenu médian inférieur à la moyenne nationale.
- Pour les communes ayant conclu une convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) et ayant un revenu médian inférieur à la moyenne nationale.
- Compensation Etat à hauteur de 33%

Suppression de la taxe commerciale sur les activités non salariées saisonnières

- Cette suppression ne sera pas compensée ce qui pourra avoir un impact non négligeable pour les communes à forte activité saisonnière qui l'avaient mise en place.

Parmi les autres mesures...

- **Suppression de l'exonération de TICPE pour les véhicules non routiers :**

La possibilité de mettre en place une exonération partielle sur le gazole non routier et les gaz pétrole liquéfiés sera supprimée sur 3 ans à partir de juillet 2020. Une compensation partielle est prévue par un mécanisme de suramortissement.

Disposition qui ne concerne pas les secteurs agricole et ferroviaire, en revanche un impact pourrait se faire ressentir sur les collectivités disposant de tels véhicules pour gérer certaines activités en régie.

- **Généralisation et centralisation des indemnités de conseil aux comptables publics**

Désormais prise en charge par l'État, mais pour financer cette prise en charge des indemnités de comptable public, l'État va minorer les ressources des collectivités par une diminution des variables d'ajustement à hauteur de 25 M€. Les collectivités n'auront donc plus la possibilité de discuter et voter cette prime.

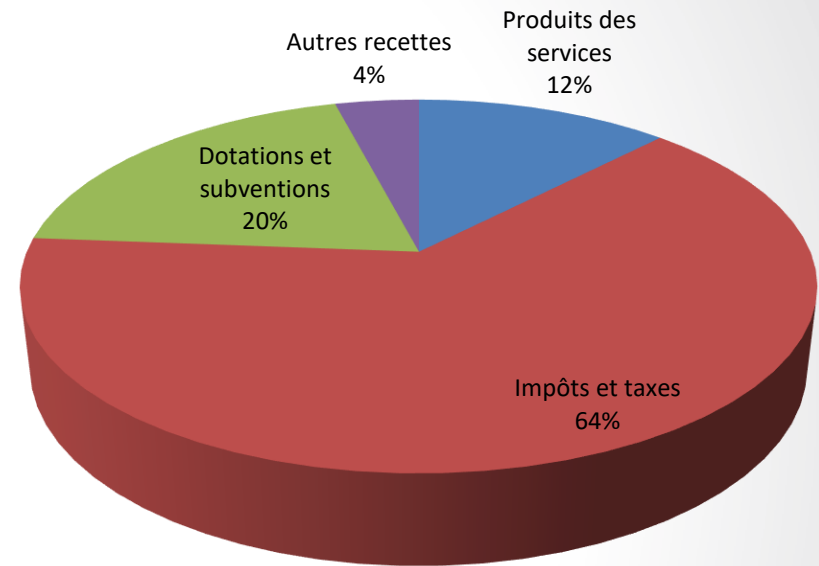
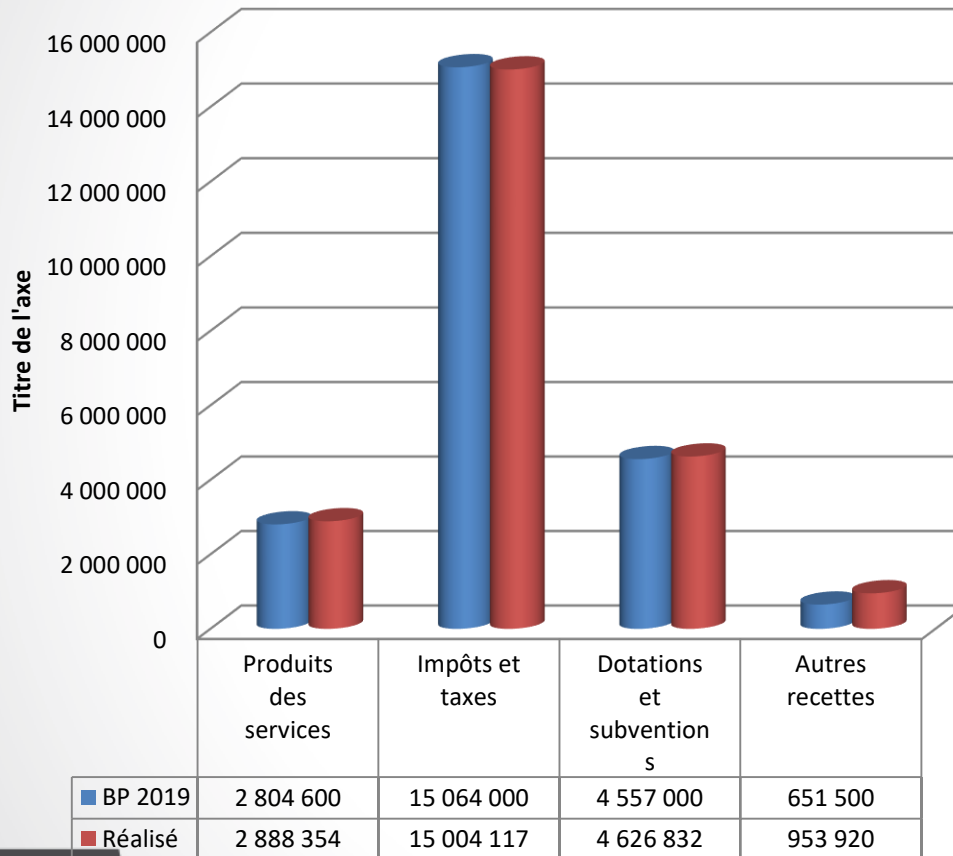


Une première analyse de la situation financière et fiscale 2019

*Chiffres provisoires communiqués
à partir des données prévisionnelles du budget principal*

Les recettes réelles de fonctionnement

- Répartition des recettes de fonctionnement



BP 2019 : 22 724 600 € et avec DM 23 077 100 € (hors excédent 2017)
Réalisé 2019 : 23 473 223 €
Soit un pourcentage de réalisation de 102 % / BP+DM

Les recettes de fonctionnement

- **Les recettes fiscales : les taux d'imposition TH – TFB – TFNB**

- Pour rappel, les taux des taxes des anciennes Communautés de communes fusionnant ont dû être harmonisés, après l'alignement dès 2013 des politiques d'abattement de taxe d'habitation
- Par souci d'équité fiscale, le Conseil communautaire a décidé le 30 avril 2014 :
 - d'un lissage progressif des taux sur 12 ans pour la TH et la TFNB, afin de limiter les reports de pression fiscale entre les taxes, les territoires et d'inscrire cette harmonisation sur deux mandatures
 - d'une harmonisation immédiate des taux de TFB, certaines communes ne pouvant pas bénéficier d'une intégration fiscale progressive
- En 2019, les taux suivants ont été adoptés, assurant un produit fiscal total de **5 794 461 €** (rappel : 5 691 299 € en 2018 - 5 626 416 € en 2017 - 5 615 703 € en 2016 – 5 802 684 € en 2015 – 5 474 527 € en 2014)

Rappel des taux votés en 2019 :

TH : 11,75 %
TFB : 1,75 %
TFNB : 13,34 %

Rappel du produit fiscal 2019 :

TH : 4 753 709 €
TFB : 621 413 €
TFNB : 419 339 €

Les recettes de fonctionnement

- **Les recettes fiscales : la Cotisation Foncière Economique (CFE)**

- Pour rappel, les taux des taxes des anciennes Communautés de communes fusionnant ont dû être harmonisés à partir du taux moyen pondéré de CFE de l'année précédant la fusion
- Le Conseil communautaire a retenu, lors de sa séance du 30 avril 2014, la durée légale de 6 ans pour l'unification du taux de CFE
- Le Conseil communautaire a également décidé, lors de sa séance du 25 septembre 2014, de fixer une base minimum avec 6 tranches distinctes

Taux CFE voté en 2019 : 25,30 %

Produit fiscal CFE en 2019 :

2 336 347 €

Rappel des produits : 2018 : 2 374 924 € 2017 : 2 173 621 €, 2016 : 2 086 744 € - 2015 : 2 018 785 € et 2 046 582 € en 2014

Les recettes de fonctionnement

• Les autres ressources fiscales :

- **La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)** : impôt économique redistribué à la Communauté selon un taux national

Produit : 1 453 156 € (rappel 2018 : 1 302 834 € - 2017 : 1 336 486 € - 2016 : 1 293 064 € - 2015 : 1 341 329 €)

- **L'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)** : impôt économique principalement sur les transformateurs selon un tarif national

Produit : 248 230 € (rappel 2018 : 234 145 € - 2017 : 234 647 € - 2016 : 228 867 € - 2015 : 224 399)

- **Les taxes sur les surfaces commerciales (TASCOM)** : impôt d'Etat sur les grandes surfaces transféré aux EPCI

Produit : 568 842 € (rappel 2018 : 532 508€ - 2017 : 697 846 € - 2016 : 514 310 € - 2015 : 588 442 €)

- **Le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR)** : mécanisme de compensation individuelle suite à la suppression de la TP

Contribution : - 628 444 € (identique en 2018, 2017, 2016, 2015 et 2014)

- **La Dotation de Compensation de réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)** : mécanisme de compensation individuelle suite à la suppression de la TP

Produit : 0 € Supprimée en 2019 - (34 715 € en 2018, 2017, 2016, 2015 et 2014)

- **Les attributions de compensations négatives versées par les communes :**

Produit : 426 530 € (rappel 2018 : 419 250 € - 2017 et 2016 : 322 070 € - 2015 : 271 846 € - transfert compétence scolaire en année pleine sur 2015 et transfert de la compétence action sociale au 1er janvier 2016 – Planification et GEMAPI au 1^{er} janvier 2018)

- **La taxe de séjour :**

Produit : 33 979 € (2018 : 27 441 € - 2017 : 23 912 €, Mise en place à compter de 2016 sur l'ensemble du territoire – 25 563 € en 2016)

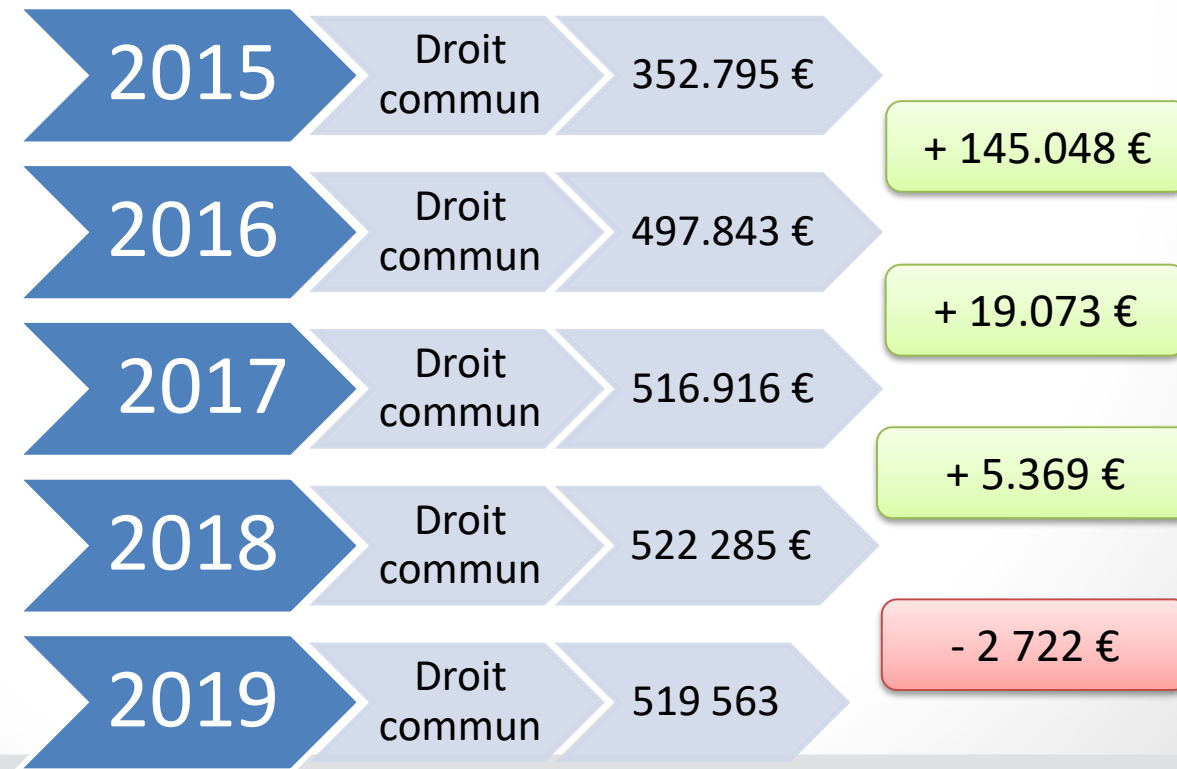
- **La taxe GEMAPI :**

Produit : 124 000 € - Mise en place à compter de 2019 sur l'ensemble du territoire

Les recettes de fonctionnement – le fonds national de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales

Mis en place en 2012, le FPIC consiste à **prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées**

- L'enveloppe locale du FPIC doit être répartie entre l'EPCI et les communes membres :
 - selon une répartition « de droit commun » en fonction de la richesse respective de l'EPCI et de ses communes membres (mesurée par leur contribution au potentiel fiscal agrégé)
 - selon une répartition alternative (dite dérogatoire) décidée par délibération du Conseil communautaire



La fiscalité des déchets

Le zonage de la TEOM appliqué entre 2015 et 2019

Rappel des taux 2019 :

Zone 1 : 11,97 %
Zone 2 : 9,89%

Produit fiscal TEOM 2019 :

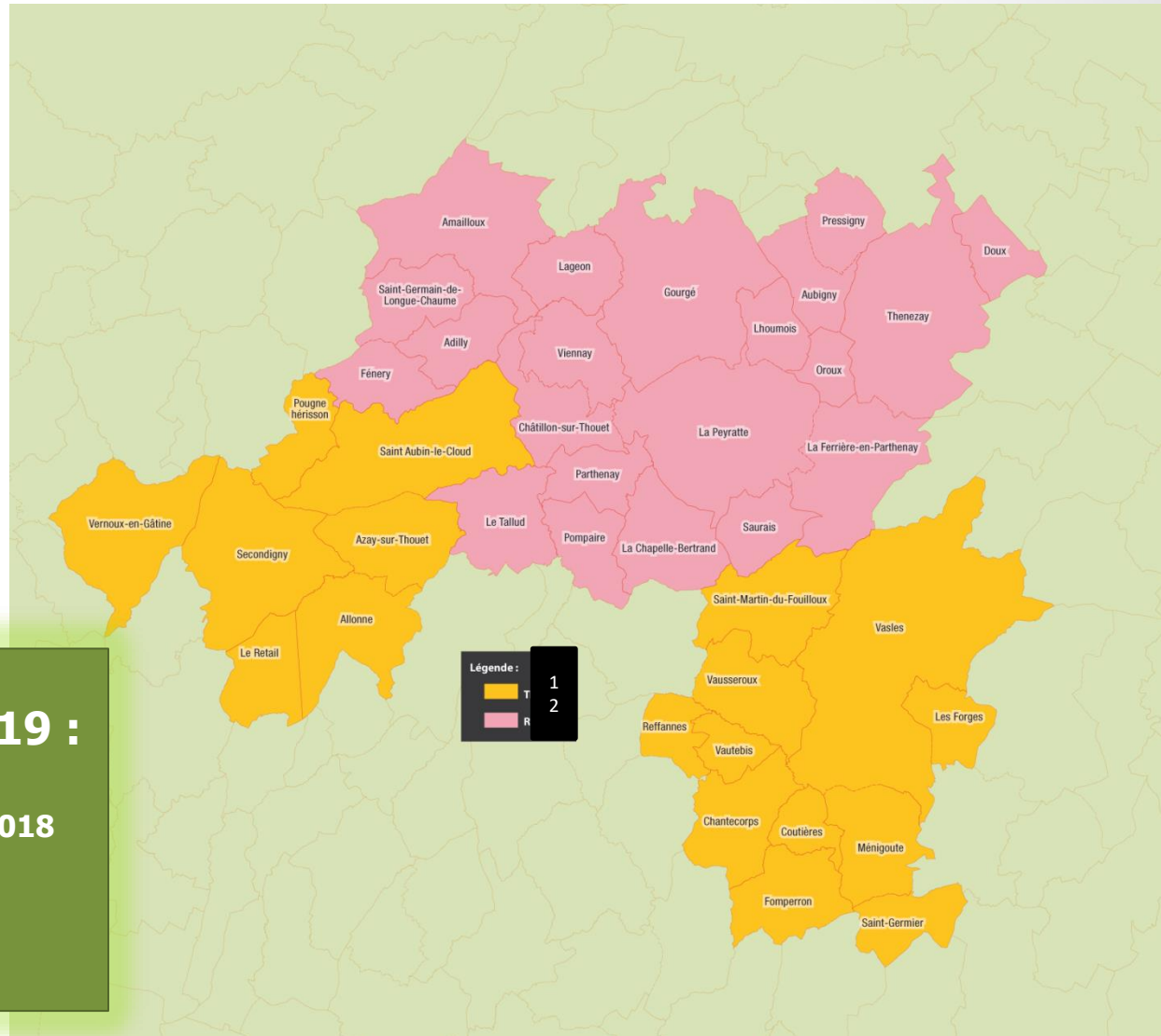
3 417 551 €

(Pour mémoire 3 420 583 € en 2018

3 430 416 en 2017,

3 417 739 € en 2015 et

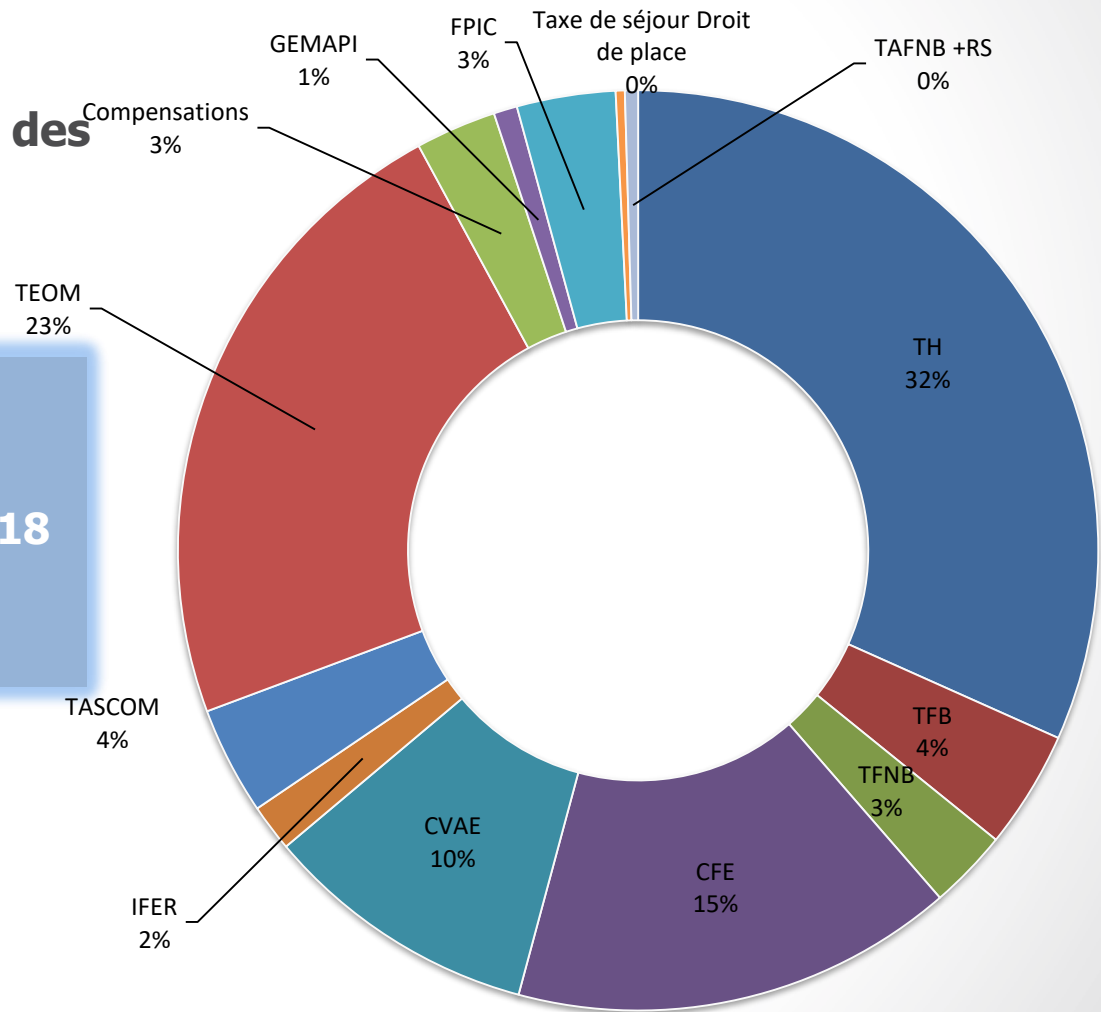
3 403 209 € en 2016)



Les recettes de fonctionnement – produit fiscal

- Répartition du produit des ressources fiscales

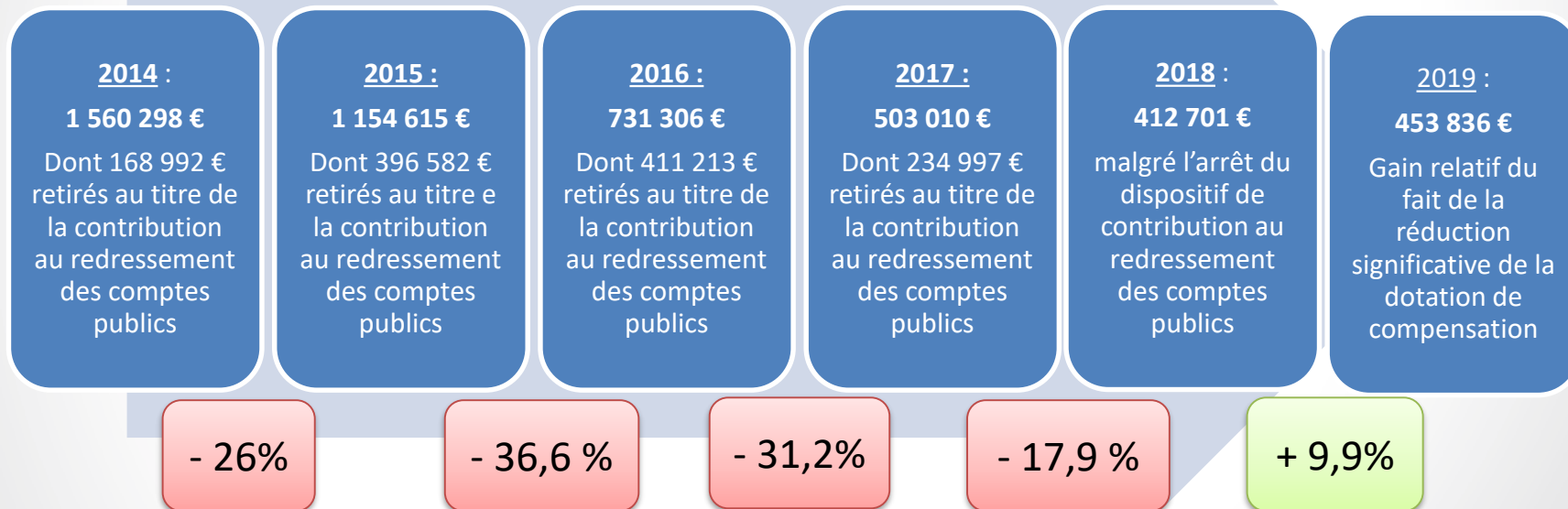
Produit fiscal total
en 2019 :
15 004 117 € +2,17 %/2018
(14 684 905 € en 2018)



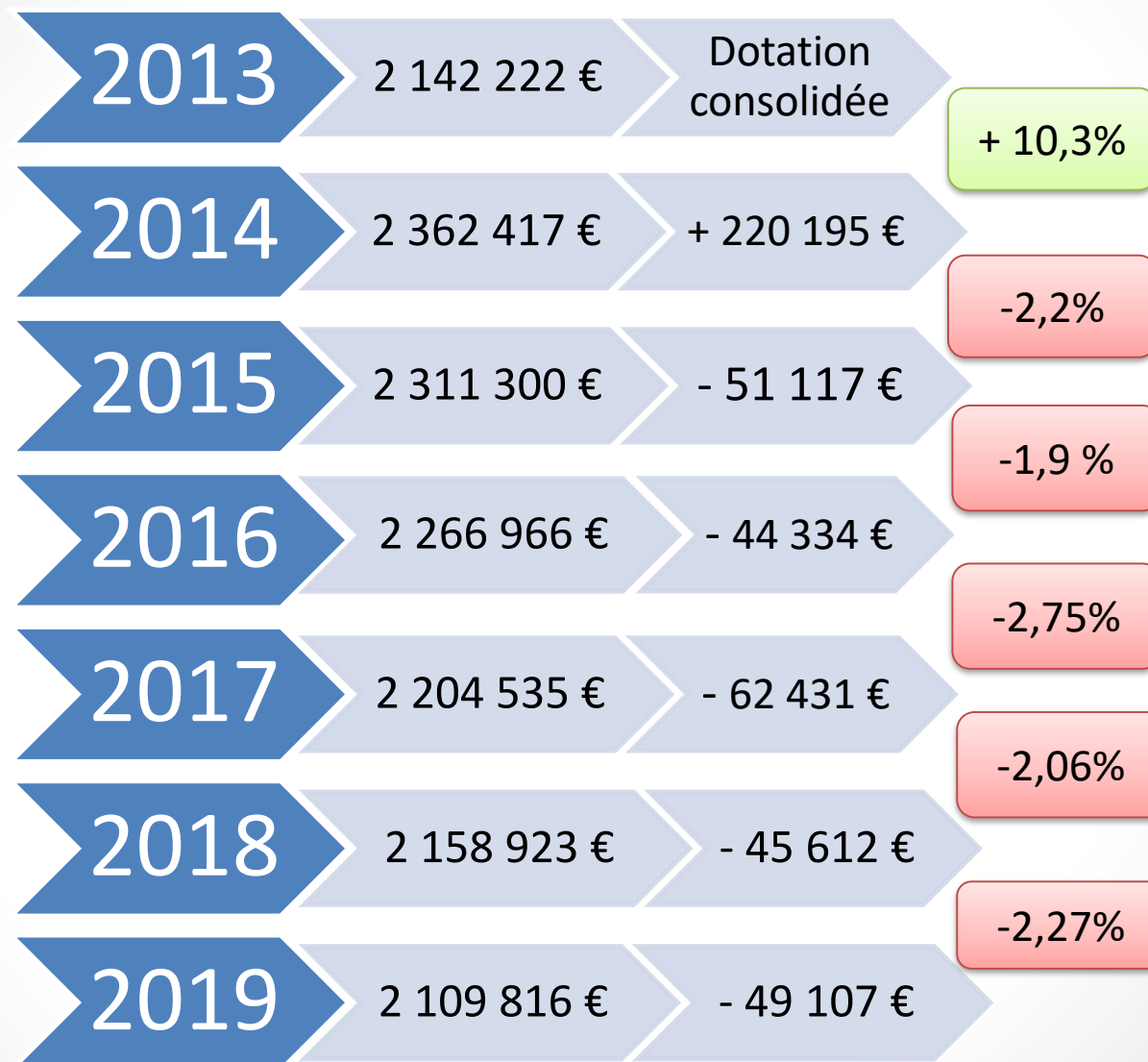
Les recettes de fonctionnement la dotation d'intercommunalité

**Dotation consolidée des
anciennes
intercommunalités en 2013**
1 597 806 €

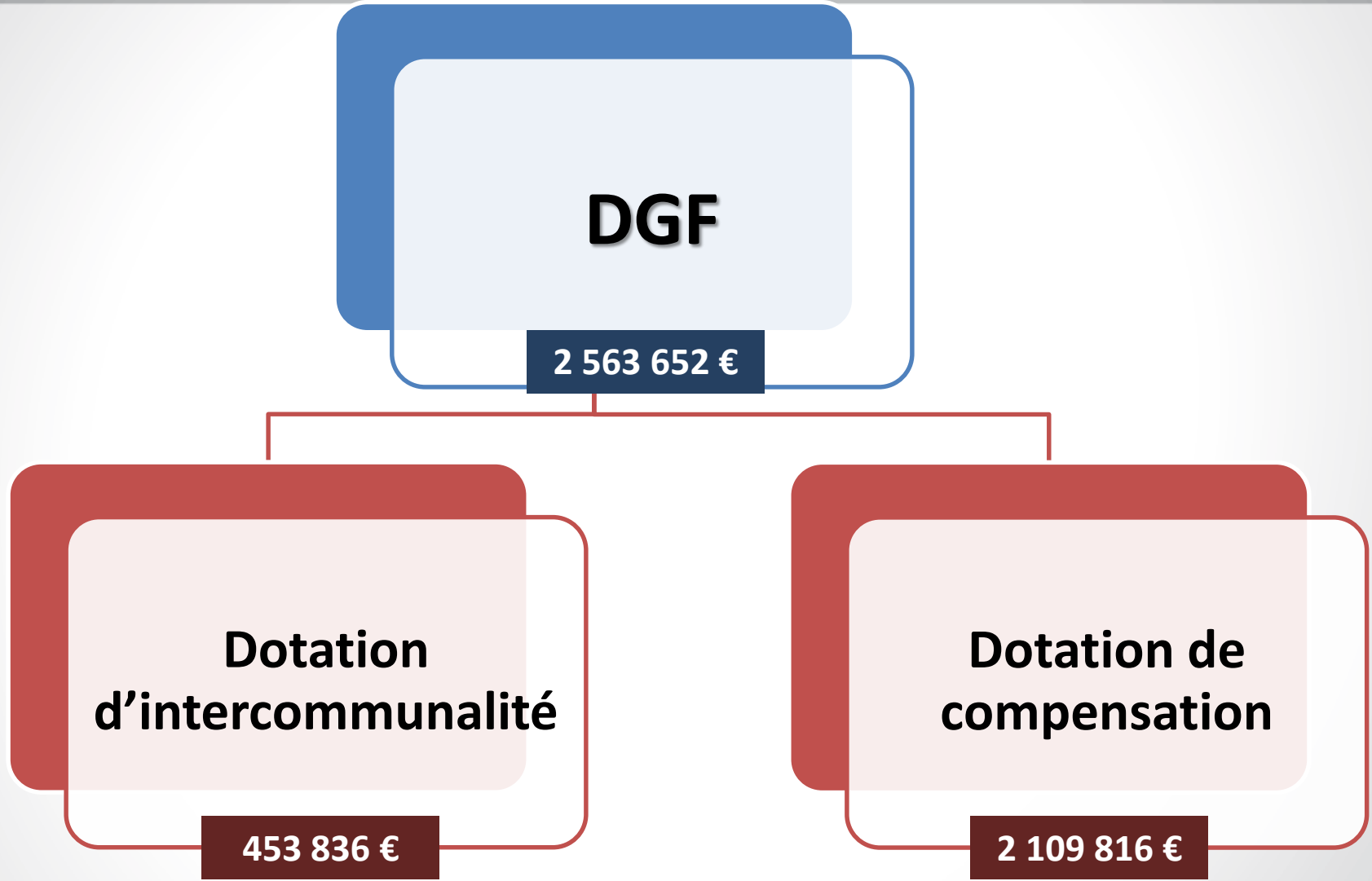
**CIF de 47,56 % en
2019 (CIF moyen
de la catégorie de
36,67%)**



Les recettes de fonctionnement – la dotation de compensation



La DGF de la CCPG en 2019



Pour mémoire contribution au redressement des finances publiques : 2014 : 168 992 €
2015 : 396 582 € - 2016 : 411 213 € - 2017 : 234 997 € - soit un total de 1 211 784 €

Les recettes de fonctionnement

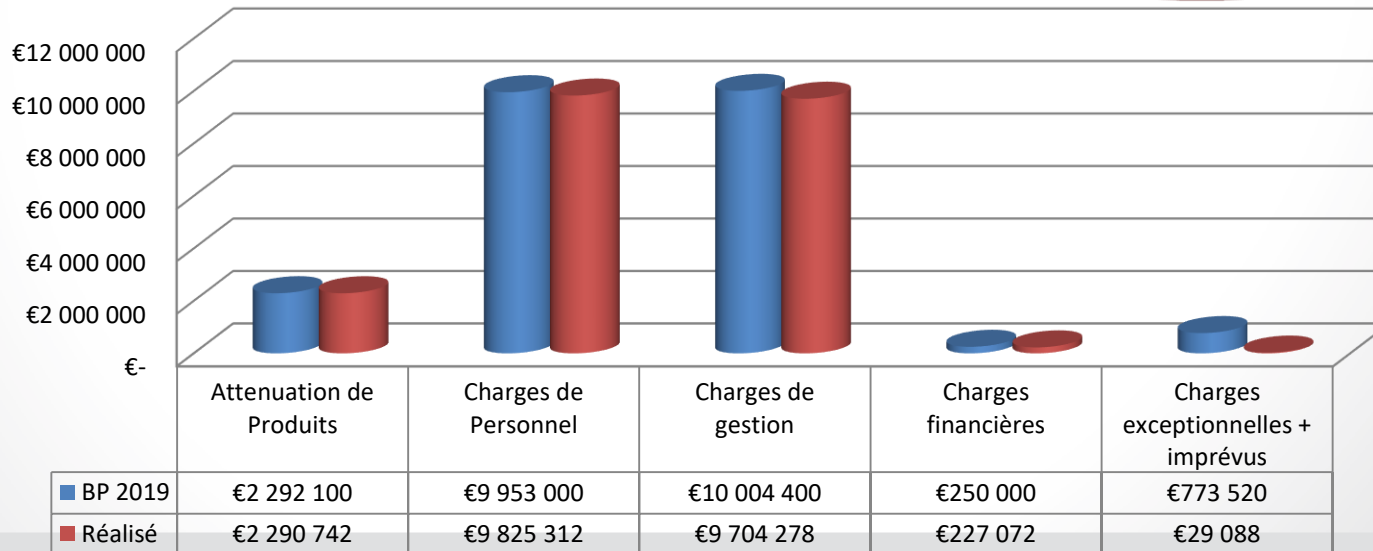
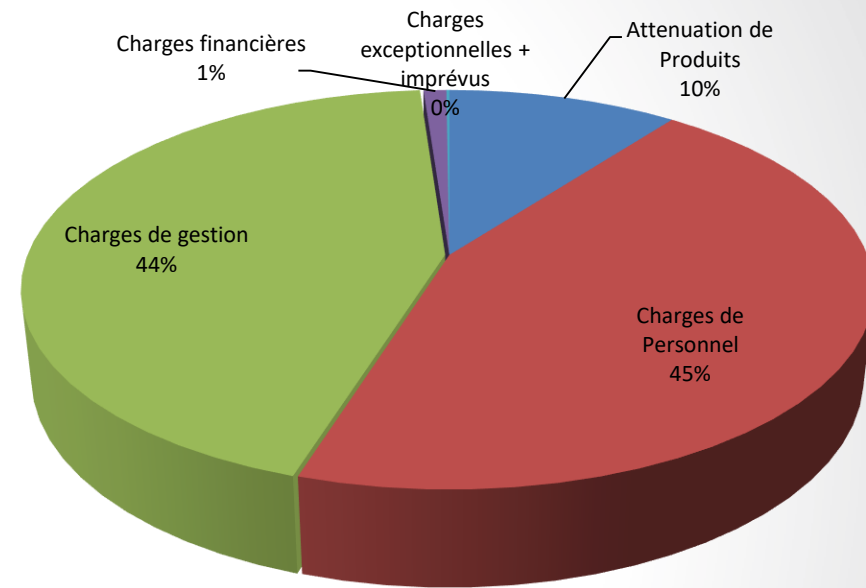
- Evolution comparative des recettes provenant de l'Etat entre 2013 et 2019

	Dotation de compensation	Dotation d'intercommunalité	FPIC	TOTAL
2013 (consolidé)	2 142 222 €	1 597 806 €	157 912 €	3 897 940 €
2014	2 362 417 €	1 560 298 €	339 012 €	4 261 727 €
2015	2 311 300 €	1 154 615 €	352 795 €	3 818 710 €
2016	2 266 966 €	731 306 €	497 843 €	3 496 115 €
2017	2 204 535 €	503 010 €	516 916 €	3 224 461 €
2018	2 158 923 €	412 701 €	522 285 €	3 093 909 €
2019	2 109 816 €	453 836 €	519 563 €	3 083 215 €
Evolution € 2019/2013	-32 406 €	- 1 143 970€	361 651 €	- 814 725 €
Evolution % 2019/ 2013	-1,51 %	-71,59 %	129,02 %	-20,90 %

Les dépenses réelles de fonctionnement

- Répartition des dépenses de fonctionnement

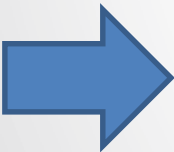
BP 2019 : 21 869 600 €
 & avec DM : 23 273 020 €
 Réalisé 2019 : 22 076 491 €
 Soit un pourcentage de réalisation de 95 %/
 du BP+DM



Les dépenses de fonctionnement

- **Les frais de personnel :**

- 368 agents au 1^{er} janvier 2016, soit 204,88 ETP
- 382 Agents au 1^{er} janvier 2017 soit 269,93 ETP
- 360 Agents au 1^{er} janvier 2018, soit 257,01 ETP
- 346 Agents au 1^{er} janvier 2019, soit 256,89 ETP
- 342 Agents au 1^{er} janvier 2020, soit 252,44 ETP
 - Dont 224 titulaires (CNRACL ou IRCANTEC) soit 190,19 ETP
 - Dont 27 contractuels sur postes permanents soit 19,24 ETP
 - Dont 3 emplois d'avenir soit 3 ETP
 - Dont 6 Apprentis soit 3,4 ETP
 - Dont 10 contrats de droit privé soit 7,42 ETP
 - Dont 72 contractuels en renfort ou remplacement soit 33,19 ETP



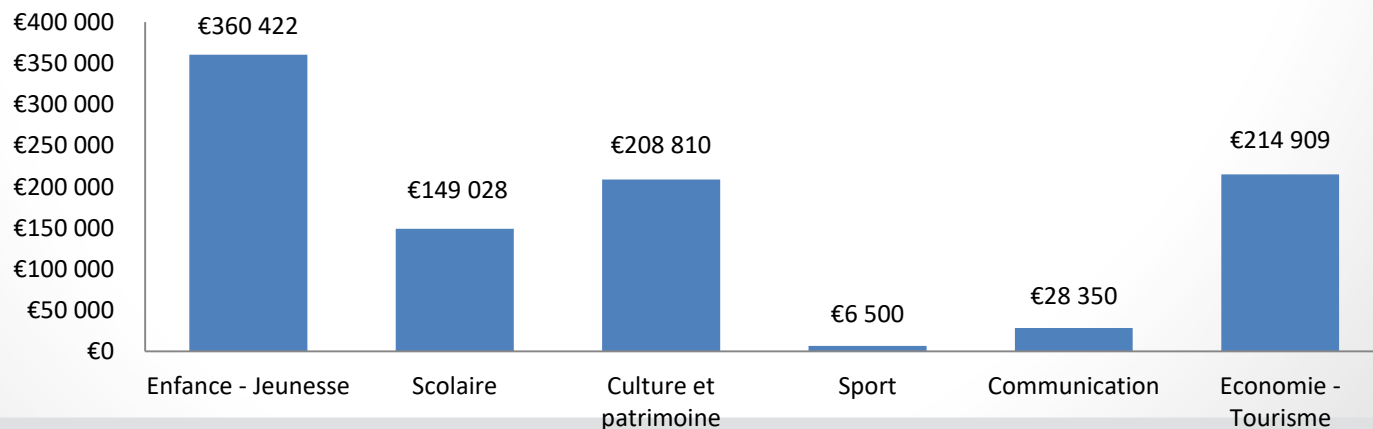
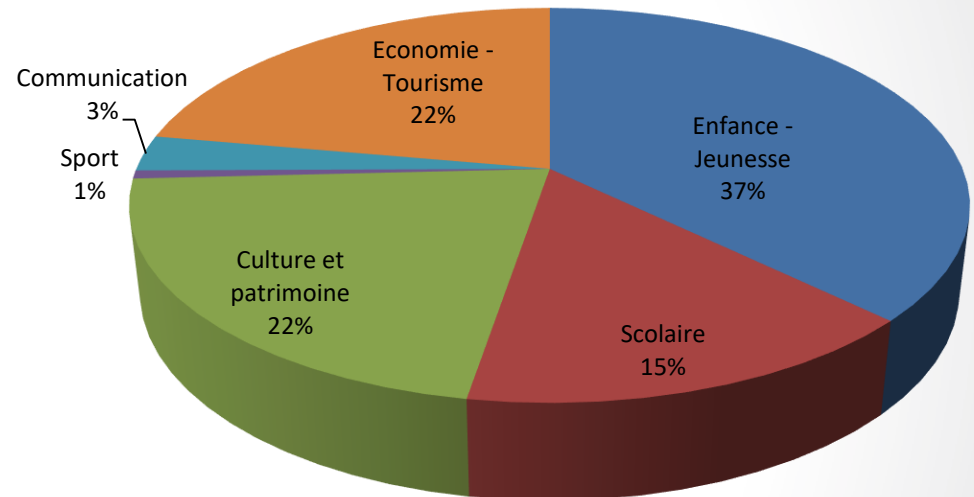
Montant des frais de personnel en 2019 : **9 825 312** soit 45 % des dépenses de fonctionnement - Pour mémoire montant 2018 : 9 728 395 €

Les dépenses de fonctionnement

- Les subventions aux associations : montant : 968 018 € en 2019
- (928 284 € en 2018, 962 697 € en 2017, 906 076 € en 2016 et 1 077 087 € en 2015)

Parmi les associations soutenues :

- CSC Pays Ménigoutais : 144 475 €
- FR Thénezay : 108 932 €
- MDEE : 166 946 €
- MPT Châtillon : 78 751€
- Comité des Fêtes : 62 900€
- Mainate (FIFO) : 40 000 €
- Relais des Petits : 41 000 €
- FR Secondigny : 35 000 €
- Nombriil : 33 500 €
- Radio Gâtine : 27 000 €
- ...



Les dépenses de fonctionnement

- **Les principales contributions à des organismes de regroupement :**
 - Cotisation au P.E.T.R : **190 799** € (dont 13 224 € cotisation FISAC)
 - Cotisation Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet : **111 166** € (dont SAGE)

Les dépenses de fonctionnement

- **Les subventions d'équilibre aux budgets annexes & au CIAS :**
 - ❑ Budget annexe Activités Economiques Parthenay :
rattachement au titre de l'exercice 2019 : 50 000 €
 - ❑ Budget annexe Marché aux Bestiaux : 120 000 € en rattachement au titre de l'exercice 2019
 - ❑ Subvention au C.I.A.S : 548 560 € + subvention exceptionnelle de 206 396 €

Ce qu'il faut retenir de la section de fonctionnement en 2019

- **Des recettes maintenues sous tension**

- Une dotation de compensation en baisse, non compensée par l'augmentation de la dotation d'intercommunalité et donc une nouvelle baisse de DGF.
- Le FPIC qui baisse pour la première fois pour la Communauté de communes
- Une augmentation des recettes fiscales modérée liée à la dynamique des bases
- Une évolution du produit des services de 3,8 % (vente de matériaux au service déchets et location d'espaces supplémentaires au FLIP)

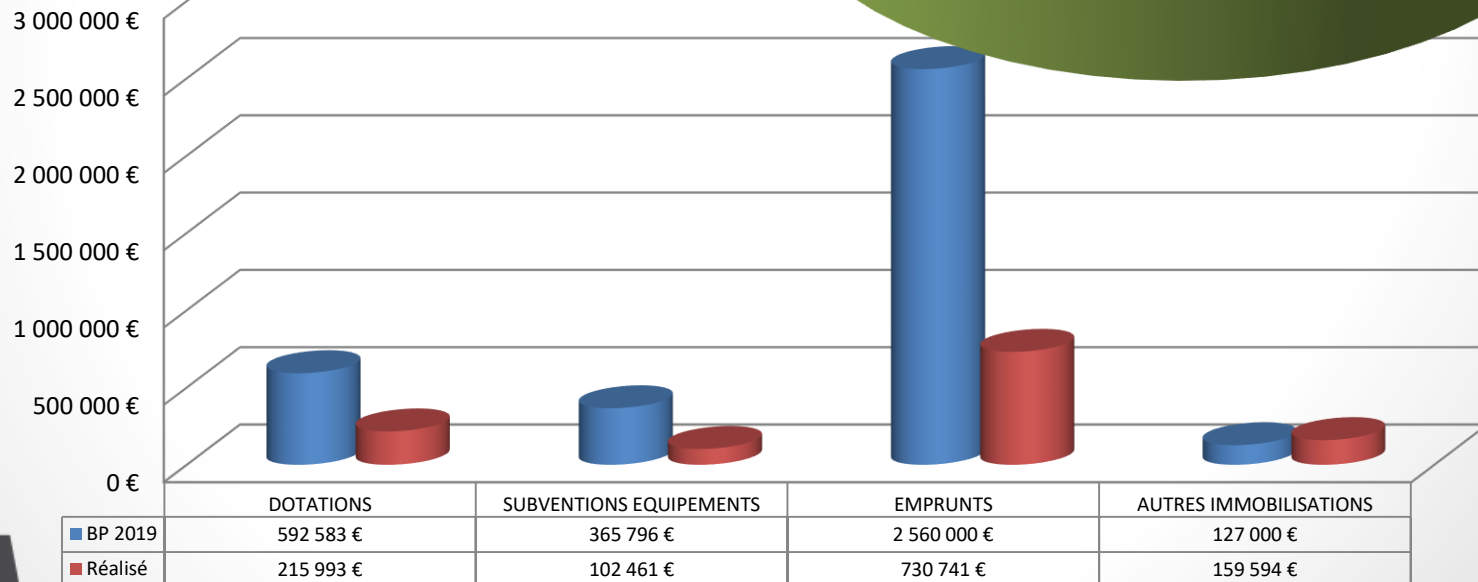
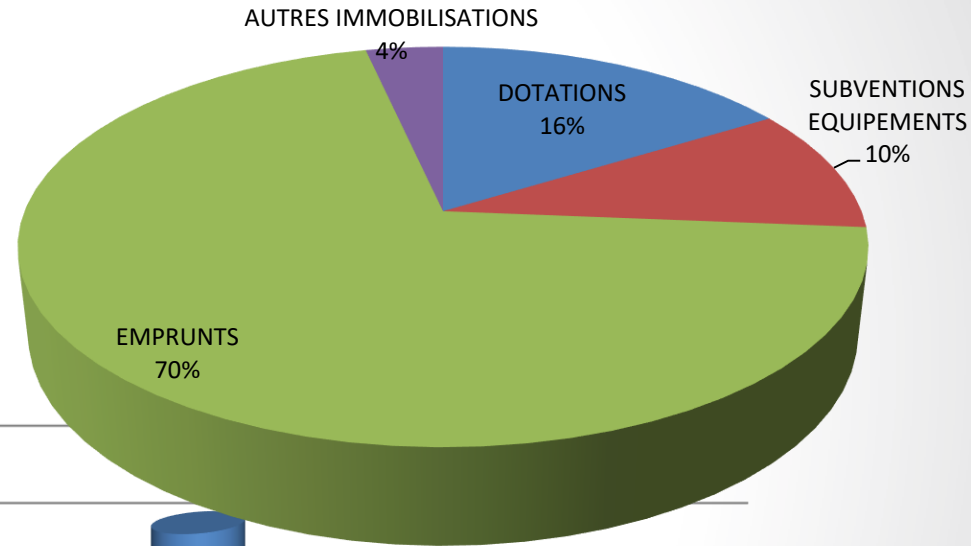
- **Un encadrement des dépenses**

- Les frais de personnel qui progressent dans le cadre du GVT (glissement vieillesse technicité) et par la mise en œuvre en année pleine du nouveau régime indemnitaire (Régime Indemnitaire tenant lieu des Fonctions, des Suggestions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel). L'impact de la suppression des contrats aidés se poursuit également
- Une augmentation des dépenses de gestion courante liée à l'extension des consignes de tri et au versement d'une subvention exceptionnelle au CIAS, et une baisse des frais financiers.

Les recettes d'investissement

- Répartition des recettes en investissement (hors reports)

BP 2019 3 661 200 € &
avec DM 3 645 379 €
Réalisé 2019 :
1 208 790 €
Soit un pourcentage de
réalisation de 33 %
Des reports à hauteur de
377 441 €

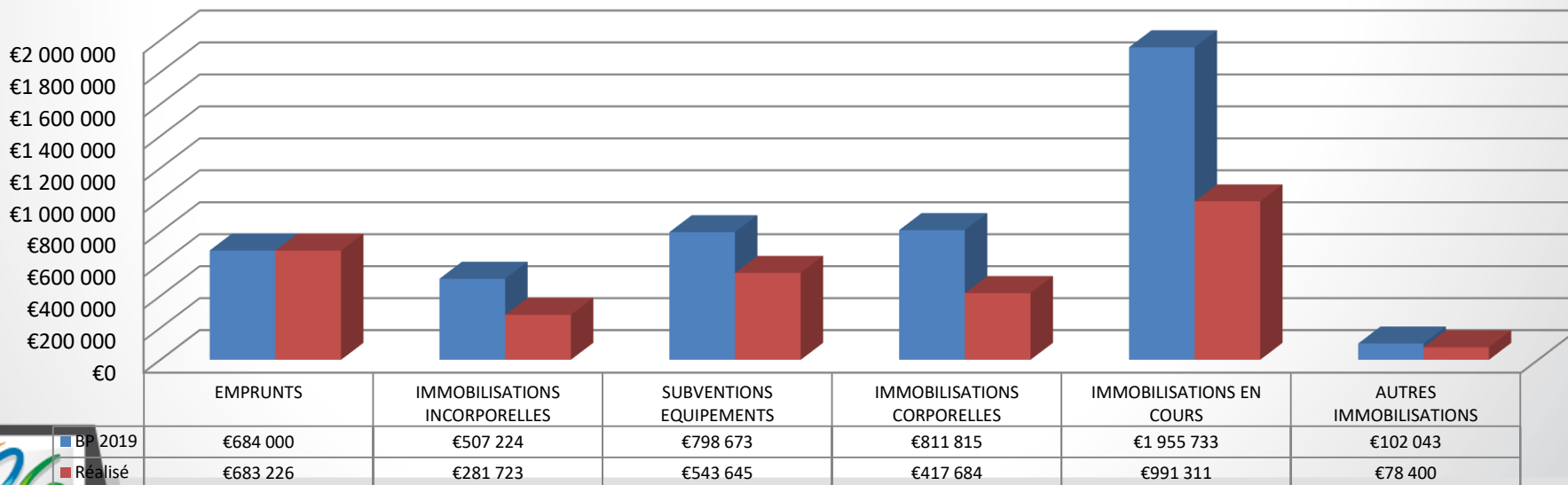
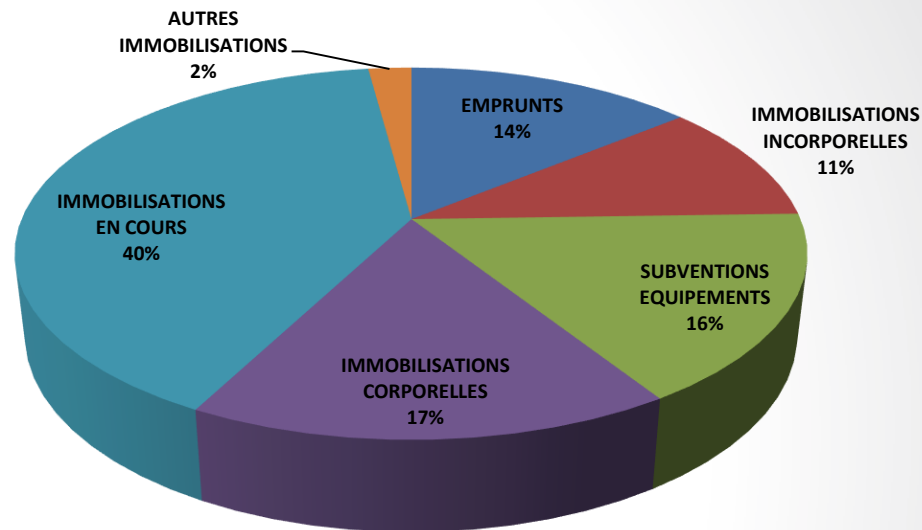


	DOTATIONS	SUBVENTIONS EQUIPEMENTS	EMPRUNTS	AUTRES IMMOBILISATIONS
■ BP 2019	592 583 €	365 796 €	2 560 000 €	127 000 €
■ Réalisé	215 993 €	102 461 €	730 741 €	159 594 €

Les dépenses d'investissement

- Répartition des dépenses
- en investissement

BP 2019 : 4 516 200 € &
avec DM : 4 859 487 €
Réalisé 2019 :
2 995 989 €
Soit un pourcentage de
réalisation de 62 %
Des reports à hauteur de
446 873 €



Les dépenses d'investissement

- **Les subventions d'équipement : 543 645 €**
(pour mémoire : 239 486 € en 2018)
 - **Budget principal**
 - **Commune de Saint Aubin - 5 281,50 €**
 - **Commune de Parthenay - 107 500 € (soit la moitié du fond de concours acté pour l'Hôtel de Ville et Communautaire) + 46 650 € fond de concours pour travaux Coteaux des Batteries pour les travaux de la déchetterie**
 - **Aide éco Les Forges de Bologne – 40 000 €**
 - **Aide éco ADAPEI – 50 000 €**
 - **Aide éco SOVAM – 50 000 €**
 - **Subvention SDAN – 175 713 €**
 - **Subvention Go Production BMS – 37 500 €**
 - **Subvention Etalmobil – 18 000 €**
 - **Subvention SAS Marché de Parthenay – 10 000 €**
 - **Subvention Holding NJ Investissement – 3 000 €**

Les dépenses d'investissement

- **Les études et achats réalisés en 2019**

- **Budget principal :**

- 7 464 € études
 - 175 713 € pour le PLUi/PLH
 - 21 340 € Frais pour les autres documents d'urbanisme
 - 35 812 € en logiciel et licences informatiques – 7 625€ en réseau/bornes CVQ/téléphonie, 73 590 € en ordinateurs/vidéoprojecteurs...(y compris pour le scolaire)
 - 31 450 € en achat de véhicules
 - 196 511 € de matériel pour le service déchets
 - 29 016 € en matériel et mobilier scolaire
 - 79 492 € en matériel et mobilier pour divers services.

- **Pour mémoire - Budgets annexes :**

- BA Affaires économiques TVA : 17 539 € Etudes pour la Maison de la Parthenaise et pour l'immeuble tertiaire + 4 527 € frais d'acte achat de bâtiment
 - BA Assainissement : 29 716 €

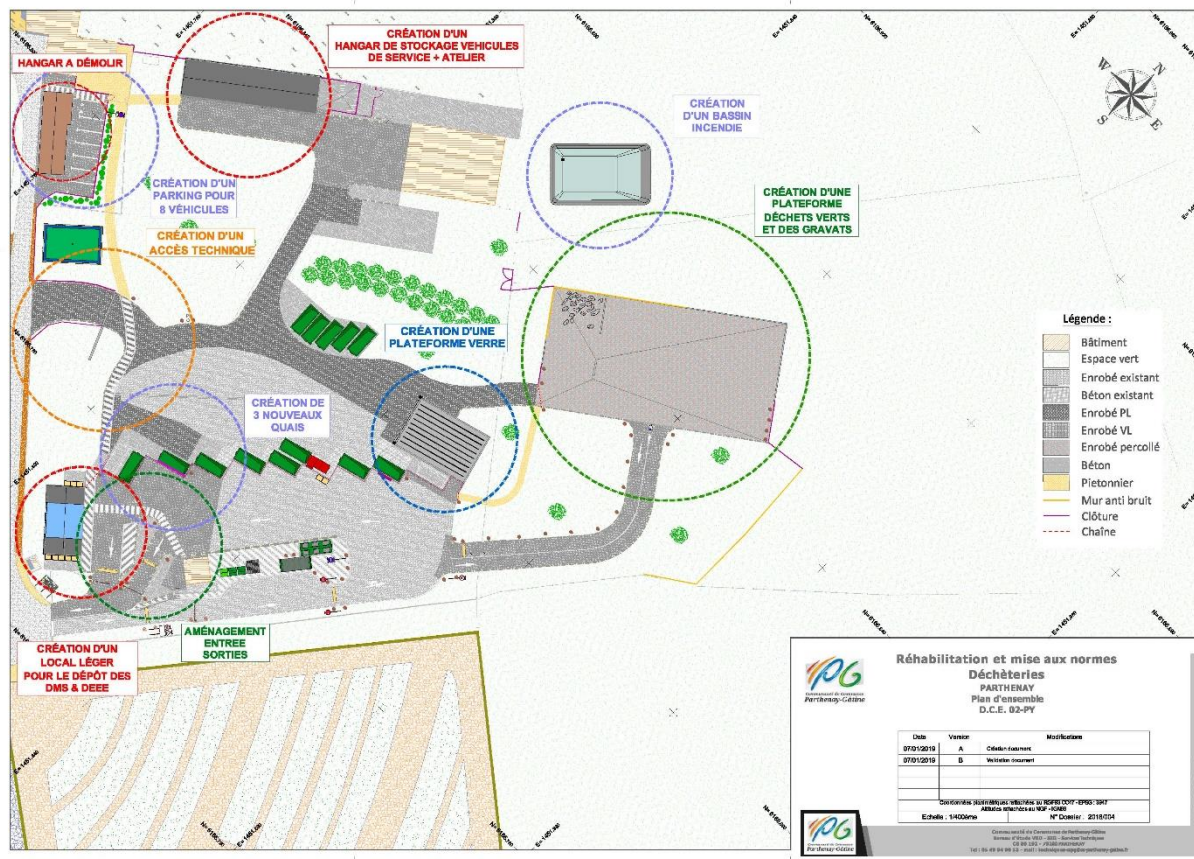
Les dépenses d'investissement

- **Les travaux réalisés en 2019**
 - **Budget principal – 991 311 €**, dont
 - Travaux dans les écoles - 394 908 €
 - Travaux déchèteries - 267 044 €
 - Travaux Médiathèque Secondigny – 218 293 €
 - Travaux sur divers bâtiments – 112 775 €
 - **Pour mémoire - Budgets annexes :**
 - BA Assainissement : 3 947 056 € Dont 3 031 789 € pour les bassins tampons – travaux de réseau et métrologie
 - BA Restaurant marché aux bestiaux : 13 217 €
 - BA Hébergement collectif : 1 838,70 €
 - BA Activités économiques opérations soumises à TVA : 48 564 € frais d'aménagement voirie zone rue G. Eiffel (Py) et impasse du Viel Etang (Chatillon S/Thouet)

Les principales réalisations 2019

- **Mise aux normes des déchèteries**

- Lieu : Parthenay
- Montant réalisé en 2019 : 267 044 €
- Montant de l'AP à actualiser : 1 875 000 €
- Objectifs : Réhabilitation de la déchèterie de Parthenay, mise aux normes.



Les principales réalisations 2019

- **Programme de travaux dans les écoles**

- Lieu : Secondigny, Saint-Aubin le Cloud, Azay-sur-Thouet, Chantecorps, La Mara et Prévert Parthenay, Châtillon-sur-Thouet, Pompaire, Amailloux
- Montant réalisé en 2019 : 394 908 €
- Montant de l'AP : 2 040 000 €
- Subventionnement : 400 000 € (Cap79 – pour 4 ans)
- Objectifs : Mise en place d'un programme pluriannuel d'investissement sur les bâtiments scolaires visant à la sécurisation, l'amélioration sanitaire ainsi que la qualité d'accueil des équipements (groupe de travail d'élus issus de l'inter commission scolaire/infrastructure).



Les principales réalisations 2019

- **Fonds de concours à la commune de Saint-Aubin Le Cloud pour la réhabilitation de la cours de l'accueil de loisirs « Les Buissonnets »**
 - Lieu : Commune de Saint-Aubin le Cloud
 - Montant réalisé en 2019 en maitrise d'ouvrage communal : 10 563 €
 - Montant du fond de concours communautaire : 52 81,50 €
 - Objectifs : Mise aux normes de l'espace extérieur pour l'accueil de l'activité ALSH (accueil de loisirs sans hébergement).



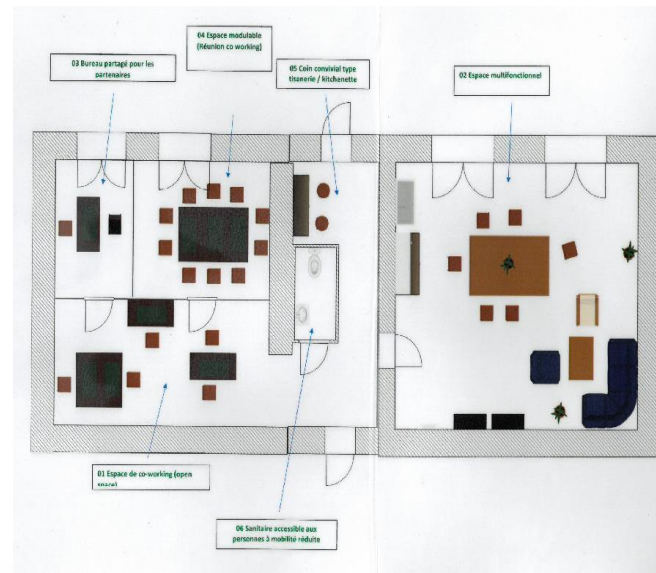
Les principales réalisations 2019

- **Création de l'espace « campus de projet » à Ménigoute**
 - Lieu : Ménigoute
 - Montant réalisé : 92.000 € (travaux)
 - Subventionnement : 51 000 € (27 000 € DETR et 24 000 € PIA)
 - Objectifs : *Accompagnement des 16-30 ans via un réseau et un maillage du territoire en lieux favorisant la créativité issue des interactions sociales, lieux accessibles, flexibles et conviviaux pour :*
 - *Accompagner la numérisation des nouvelles formes de travail*
 - *Être attractif pour les jeunes et leur permettre de pouvoir vivre sur le territoire*
 - *Donner aux jeunes les moyens de maîtriser leurs parcours de vie*
 - *Favoriser la création d'activités économiques, sociales et culturelles et de projets citoyens*



Les principales réalisations 2019

- **Création de l'espace « campus de projet » à Secondigny**
 - Lieu : Secondigny
 - Montant réalisé : 1 605 € (étude)
 - Montant travaux à réaliser sur 2020 : 192 763 €
 - Subventionnement : 140000 € projetés sur total travaux (Subventionnement CAF et PIA)
 - Objectifs : *Accompagnement des 16-30 ans via un réseau et un maillage du territoire en lieux favorisant la créativité issue des interactions sociales, lieux accessibles, flexibles et conviviaux.*



Les principales réalisations 2019

- **Création de l'espace « campus de projet » à Parthenay**
 - Lieu : Parthenay - Bâtiment TIPIC
 - Montant réalisé en 2019: 83.550 € (Etudes)
 - Montant prévisionnel de travaux : 1 065 000 €
 - Subventionnement : 700 000 € projetés sur total travaux (Subventionnement CAF, PIA, Contrat d'attractivité et Région)
 - Objectifs : *Accompagnement des 16-30 ans via un réseau et un maillage du territoire en lieux favorisant la créativité issue des interactions sociales, lieux accessibles, flexibles et conviviaux pour.*



Les principales réalisations 2019

• **Réhabilitation/extension de la médiathèque de Secondigny**

- Lieu : Secondigny
- Montant réalisé : 218 293 € (étude et travaux)
- Reste à réaliser sur 2020 : 122 035 €
- Subventionnement : 187 000 € au titre de la DGD (montant déjà perçu en 2018) + fonds de concours de la commune (à appeler – 10 000 €)
- Objectifs : *Réhabilitation à la suite de l'effondrement d'un mur de la médiathèque en 2015. Extension permettant de favoriser les activités sur site, le développement des pratiques numériques notamment en lien avec l'espace campus jouxtant la médiathèque.*



Les principales réalisations 2019

- **Participation au déploiement de la fibre**
 - Lieu : Parthenay, Châtillon sur Thouet et sites prioritaires
 - Montant réalisé : 175 713 € (part de cotisation investissement au SMO Deux-Sèvres Numérique) (total de 527 138 € sur 3 ans)
 - Subventions : Déjà déduites (Europe, Etat, Région, Département)
 - Objectifs : *Raccordement de tous les foyers à la fibre d'ici 2025*



Les principales réalisations 2019

- **Extension consigne de tri**

- Lieu : Parthenay-Gâtine – zone 2
- Montant global du projet en investissement : 283 000 € (crédits sur 2019 et 2020)

Pour information impact fonctionnement : 160 000 € sur 2019 et 2020.

- Calendrier : Extension novembre 2019
- Objectifs : *Valorisation des déchets, sensibilisation de la population, simplification des consignes de tri.*



Les principales réalisations 2019 – Hors budget principal

- **Programme de travaux assainissement – Bassins tampons**
 - Lieu : Parthenay
 - Montant global du projet actualisé (AP): 7 000 000 € (Budget annexe)
 - Montant réalisé en 2019 : 3 031 789 €
 - Solde crédits de paiement pour 2020 : 168 049 €
 - Montant de l'investissement porté par la CCPG (après déduction subvention Agence de L'eau) : 2 944 000 € (soit 4 056 000 € de subvention)
 - Objectifs : *Mise aux normes – collecte et gestion des eaux usées*



Zoom sur les aides économiques... de 2014 à 2019

		Montant aide	Montant investissement	Engagement emploi
2014	Subvention			
	Forges de Bologne	260 000,00 €	20 000 000,00 €	100
	ID Laser	7 400,00 €	1 800 000,00 €	4
	SAS Le Marché de Parthenay	57 365,00 €	57 365,00 €	0
	Escalier DLC	15 000,00 €	500 000,00 €	5
	SARL Blanc Gestin	150 000,00 €	1 000 000,00 €	6
	Total	489 765,00 €	23 357 365,00 €	115
		Montant aide	Montant investissement	Engagement - emploi
2015	Subvention			
	SCI Les Métiviers	1 700,00 €	3 200,00 €	0
	Actif Agencement	3 000,00 €		1
	Total 1	4 700,00 €	3 200,00 €	1
	Avance remboursable			
	Actif Agencement	22 000,00 €	85 000,00 €	3
	SAS Le Marché de Parthenay	10 000,00 €	115 836,00 €	
Total 2	32 000,00 €	200 836,00 €	3	
Total 1 + 2	36 700,00 €	204 036,00 €	4	
		Montant aide	Montant investissement	Engagement - emploi
2016	Subvention			
	SAS Le Marché de Parthenay	5 634,00 €	5 634,00 €	0
	SAS Le Marché de Parthenay	20 000,00 €	56 000,00 €	0
	EURL Blanc	10 000,00 €		
Total	35 634,00 €	61 634,00 €	0	

Zoom sur les aides économiques... de 2014 à 2019

		Montant aide	Montant investissement	Engagement - emploi
2017	Subvention			
	SARL Fourrage de la Vienne	10 000,00 €	335 000,00 €	3
	CIGEC Holding Investissement	30 000,00 €	1 400 000,00 €	10
	SOVAM	150 000,00 €	3 700 000,00 €	67
	Total 1	190 000,00 €	5 435 000,00 €	80
	Avance remboursable			
	AT industrie	55 000,00 €	950 000,00 €	10
	A2B Industrie	10 000,00 €	200 000,00 €	7
	Atelier Tolerie Ventilation	25 000,00 €	25 000,00 €	3
	Total 2	90 000,00 €	1 175 000,00 €	20
	Total 1 + 2	280 000,00 €	6 610 000,00 €	100
		Montant aide	Montant investissement	Engagement - emploi
2018	Subvention			
	EIRL Vivier Anthony	9 000,00 €	230 000,00 €	3
	SAS Go Industry	75 000,00 €	700 000,00 €	25
	Forges de Bologne (devenue Lisi Aerospace Forged Integrated Solutions en 2019)	130 000,00 €	18 700 000,00 €	70
	Total	214 000,00 €	19 630 000,00 €	98

Ce qu'il faut retenir de l'investissement en 2019

- **Maintien du programme de soutien aux entreprises**
- **Poursuite du programme d'investissement pour les équipements scolaires dans le cadre du PPI élaboré en inter commission scolaire/infrastructure**
- **Lancement de travaux pour les campus de projets et la réhabilitation des déchèteries et réalisation des travaux de la médiathèque de Secondigny**

L'endettement

- **Encours de dette :**
 - **6 693 437 €** (au 31 Décembre 2019) pour le budget principal
 - **14 726 516 €** pour les budgets consolidés (budget principal et budgets annexes)
- **Encours de la dette par habitant :**
 - **171 €** pour le budget principal (population Insee 39 131)
 - **376 €** pour les budgets consolidés (budget principal et budgets annexes)
- **Une capacité de désendettement de :**
 - **4,79 ans** pour le budget principal (6,99 ans sans tenir compte des opérations exceptionnelles en dépenses et en recettes)



Le résultat d'exécution 2019 (provisoire)

<u>DEPENSES REELLES</u>		<u>RECETTES REELLES</u>
22 076 490,68 €	<u>Fonctionnement</u>	23 473 222,59 €
Charges à caractère général 6 711 143,63		Impôts et taxes 15 004 116,72
Frais de Personnel 9 825 311,78		
Frais financier 227 071,52		
Charges exceptionnelles 29 087,90		Dotations & participations 4 626 831,87
Autres charges de gestion 2 993 134,15		
Attenuations de produits (AC + FNGIR + Rvt TEOM) 2 290 741,70		Produits des services 2 888 353,81
AUTOFINANCEMENT		Attenuations de charges 304 029,70 Autres produits 153 384,66
1 396 731,91		Produits exceptionnels 468 975,33 Produits financiers 27 530,50
2 995 988,73 €	<u>Investissement</u>	1 208 790,03 €
Dette 683 225,62		Subventions/FCTVA/ cession... 318 454,68 Autres immobilisations financières 190 335,35
Immobilisations 2 312 763,11	CAF NETTE 713 506,29 €	Emprunt 700 000
		AUTOFINANCEMENT 1 396 731,91
<u>25 072 479,41 €</u>	TOTAL -390 466,79 €	<u>24 682 012,62</u>

Analyse du résultat d'exécution 2019 (provisoire)

Dépenses		Recettes	
Déficit exercice 2019	390 466,79		
		Excédent de clôture cumulé au 31/12/2018	1 410 028,45 €
RAR 2019	447 039,60 €	RAR 2019	377 441,00 €
TOTAL	837 506,39 €	TOTAL	1 787 469,45 €
RESULTAT DE CLOTURE 2019 = 949 963,06 €			

L'épargne ou la capacité d'autofinancement (CAF)

- **Epargne brute : 1 396 732 €** (959 844 € en tenant compte des résultats exceptionnels)
 - L'épargne brute, appelée aussi capacité d'autofinancement (CAF), correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Cet excédent de liquidités récurrentes permet à une collectivité locale de faire face au remboursement de la dette en capital et de financer tout ou une partie de l'investissement
 - L'épargne brute s'élève à 35 € par habitant environ
- **Epargne nette : 713 506 €**
 - Une fois le remboursement du capital des emprunts réalisé, l'épargne dite nette permet d'autofinancer les projets d'investissement

Ce qu'il faut retenir de l'exercice 2019

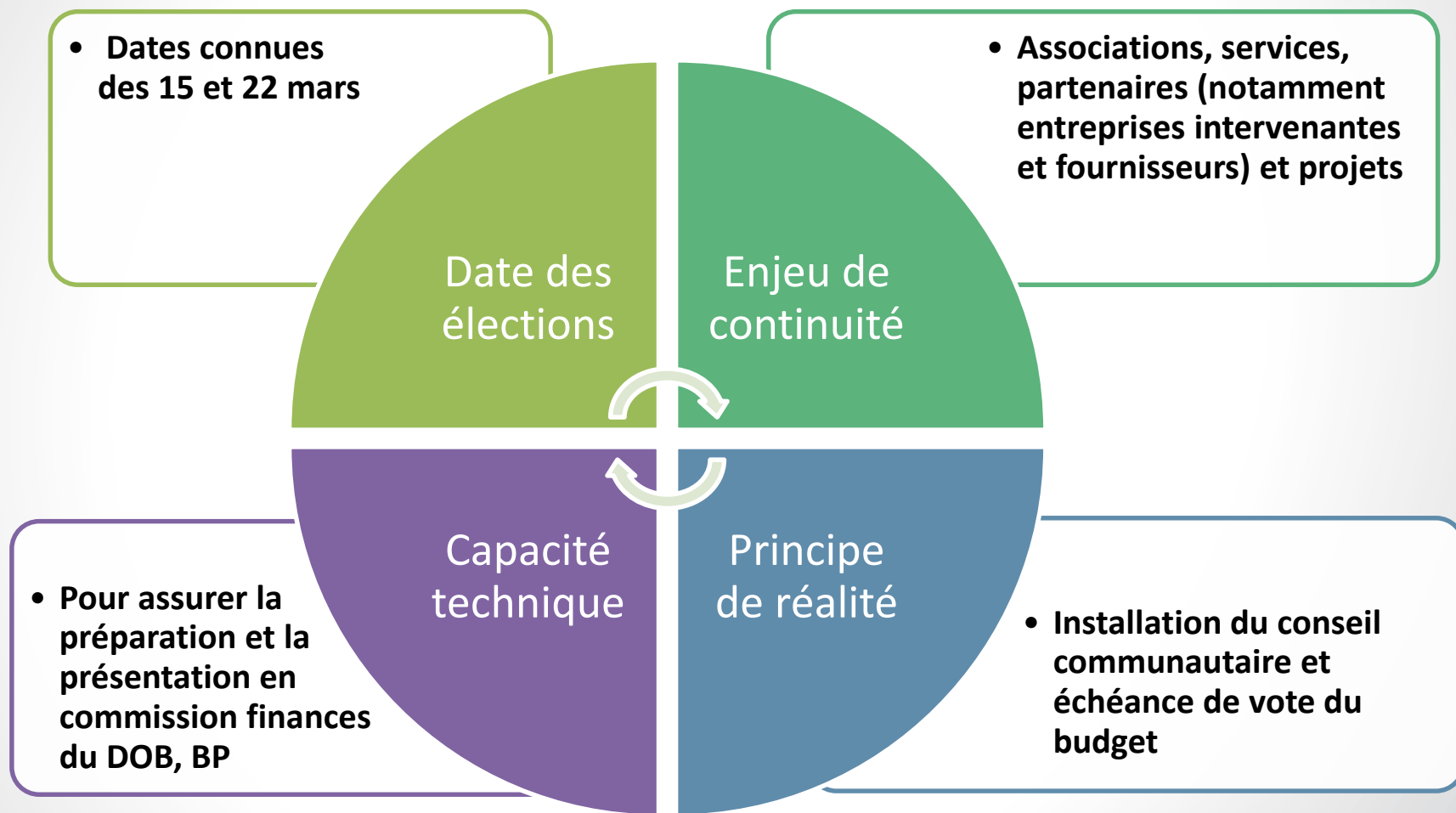
- **Une section de fonctionnement toujours fragilisée**
- **Des compétences qui se stabilisent**
- **Une maîtrise des dépenses de fonctionnement ne suffit pas à réduire « l'effet ciseaux »**
- **Une politique d'investissement qui reste dynamique.**

4

Les orientations principales du budget 2020

Cadre de vote anticipé du budget (commission générale le 11 septembre 2019)

- Un calendrier retravaillé pour prendre en compte



Cadre de vote anticipé du budget (commission générale le 11 septembre 2019)

- Le calendrier projeté

Déc. 2019

- RDV budgétaires
- Arbitrages Bureau

Janv. 2020

- Commission finances
- Présentation DOB en Conseil

Fév. 2020

- Commission finances
- Vote BP en Conseil

Conseil
le 20/02

Cadre de vote anticipé du budget (commission générale le 11 septembre 2019)

- **Les incidences**



Un budget dans la continuité en fonctionnement (dont subventions aux associations)



Une programmation des « coups partis » uniquement en investissement



Une liberté laissée aux nouveaux élus d'une décision modificative après le renouvellement de mandat

La stabilisation des recettes fiscales

- Proposition de maintien des taux
- A noter : dynamique des bases : +0,9% pour 2020

Fiscalité	Bases 2019	Bases 2020	Evolution	taux 2019	produit estimé 2020
CFE	9 277 000	9 360 493	0,90%	25,30%	2 368 205
taxe d'habitation	40 834 000	41 201 500	0,90%	11,75%	4 841 176
Taxe foncière (bâti)	35 502 000	35 821 518	0,90%	1,75%	626 877
Taxe foncière (non bâti)	3 376 000	3 406 384	0,90%	13,34%	454 412
					5 922 464
total ressources TH 1 TFB / TFNB+CFE					8 290 669

Produit fiscal estimé 2020 : calcul réalisé avec les bases prévisionnelles 2019 + 0,9% d'évolution

- **Prévision de l'évolution de certaines recettes fiscales :**
 - Prévision CVAE 2020 : **1 455 400 €**
 - TASCOM :
 - Montant perçu en 2019 : **568 842 €** (pour mémoire 582 000 € en 2015 – 514 310 € en 2016 - 697 846 en 2017- 532 508 € en 2018) – Prévision 590 000 € en 2020 avec augmentation du coefficient dès 2020
 - Produit fiscal estimé en 2020 : **11 785 800 € (hors T.E.O.M)**

La stabilisation des recettes fiscales

- **La fiscalité des déchets :**

- Rappel : pour le financement de la compétence « déchets ménagers », deux modes de financement s'appliquaient sur le territoire communautaire : taxe et redevance d'enlèvement des ordures ménagères
- Le 15 octobre 2014, le Conseil communautaire a décidé d'harmoniser cette fiscalité en faveur de la taxe avec une période d'unification des taux de 5 ans, soit des taux harmonisés en 2020
- Le Conseil communautaire a défini deux zones de perception sur lesquelles des taux différents de TEOM s'appliquent :
 - Zone 1 pour les communes relevant du SMC Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine
 - Zone 2 pour les autres communes
 - Taux 2019 – zone 1 : 11,97 % et zone 2 : 9,89 %

Montant appelé pour la taxe GEMAPI en baisse pour 2020

- **Base d'imposition :**

- Fixée chaque année pour l'année suivante (à partir de la LF 2019, même régime que les autres taxes)
- Dans la limite d'un plafond fixé à 40 € par habitant résidant sur le territoire relevant de sa compétence.

- **Taux d'imposition :**

- Sous réserve du respect du plafond fixé à 40 €, le produit voté de la taxe est au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement
- Le produit de cette imposition est exclusivement affecté au financement de la compétence

- **Redevables :** Le produit de la taxe est reparti entre toutes les personnes physiques ou morales assujetties aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises, proportionnellement aux recettes que chacune de ces taxes a procurées l'année précédente.

- **Un montant appelé en baisse pour 2020 :**

Baisse expliquée par l'extension de périmètres du syndicat Clain à moyen constant (et donc avec une réduction des cotisations appelées). Ainsi que par la création d'un syndicat sur le bassin versant de la Sèvres Niortaise prenant en compte les enjeux d'impacts budgétaire.

Cette baisse s'explique également par le non- aboutissement des études sur le bassin versant du Thouet, études qui devront donc se poursuivre sur 2020.

Evolution incertaine des dotations

- **La dotation de compensation**

- Rappels :

- En 2013, la dotation de compensation consolidée s'élevait à 2 142 222 €
- En 2014, la dotation de compensation s'est élevée à 2 362 417 €, soit un gain de 220 195 € (+10,3 %)
- En 2015, la dotation de compensation s'est élevée à 2 311 300 €, soit une baisse de 51 117 € (- 2,16 %)
- En 2016, la dotation de compensation s'est élevée à 2 266 966 €, soit une baisse de 44 334 € (- 1,91 %)
- En 2017, la dotation de compensation s'est élevée à 2 204 535 €, soit une baisse de 62 431 € (- 2,75 %)
- En 2018 la dotation de compensation s'est élevée à 2 158 923 €, soit une baisse de 45 612 € (-2,07%)
- En 2019, la dotation de compensation s'est élevée à 2 109 816 €, soit une baisse de 49 107 € (-2,27%)

En 2020, la dotation de compensation est **estimée à la somme de 2 061 826 €, soit une baisse de 47 990 €** (non compensé par la hausse de la dotation d'intercommunalité)*

La progression de la dotation d'intercommunalité sur 2020 est liée aux nouvelles valeurs de points suite à la réforme. La DGF devrait être bien supérieure, néanmoins, la dotation d'intercommunalité ne peut progresser de plus de 10% par an. En conséquence, l'écrêtement de la dotation d'intercommunalité a été de 500k€ en 2019. La dotation d'intercommunalité progressera donc de +10%/an jusqu'à épuisement de l'écrêtement.

Evolution des principaux versements de l'Etat

	Dotation de compensation	Dotation d'intercommunalité	FPIC	TOTAL
2013 (consolidé)	2 142 222 €	1 597 806 €	157 912 €	3 897 940 €
2014	2 362 417 €	1 560 298 €	339 012 €	4 261 727 €
2015	2 311 300 €	1 154 615 €	352 795 €	3 818 710 €
2016	2 266 966 €	731 306 €	497 843 €	3 496 115 €
2017	2 204 535 €	503 010 €	516 916 €	3 224 461 €
2018	2 158 923 €	412 701 €	522 285 €	3 093 909 €
2019	2 109 816 €	453 836 €	519 563 €	3 083 215€
Prévision 2020	2 061 826 €	499 110 €	529 000 €*	3 089 936 €
Evolution 2019/2020				En très légère hausse

Etudiée dans le cadre des travaux du pacte financier et fiscal, la répartition dérogatoire du FPIC a été exclue par les groupes de travail car impactant les communes les moins riches du territoire.

Vers une contraction inévitable des dépenses de fonctionnement

- **2020 poursuite du fonctionnement « stabilisé » en terme d'évolution de personnel**
 - Pas de nouvelle compétence statutaire prise en 2019
 - La poursuite de la rationalisation de l'organisation notamment sur le scolaire et périscolaire
 - Des réorganisations à effectifs constants permettant néanmoins de répondre aux besoins de compétences nouvelles pour les agents
- **Focus sur la masse salariale :**
 - Par rapport à 2019, les dépenses de personnel devraient être impactées en 2020 par :
 - GVT (glissement vieillesse technicité) + 3^{ème} année du PPCR (Parcours Professionnel Carrière Rémunération)
 - Hausse des charges patronales CNRACL
 - Hausse de l'assurance statutaire (nouveau contrat et impact sur les taux de cotisation à savoir +145 000 €)
 - La poursuite de l'impact de la suppression des contrats aidés (3 postes concernés sur 2020)
 - Le besoin en compétence nouvelle sur certains secteurs pour les agents
 - La mise en place d'une GPRH (gestion prévisionnelle des ressources humaines)
 - Les impacts de la loi de transformation de la fonction publique territoriale notamment : l'introduction de la prime de précarité (2021), le recours aux contractuels et incidences financières de la rupture conventionnelle, le financement de l'apprentissage et son impact sur le CNFPT...
 - Les frais de personnel devraient être de l'ordre de 10 201 400 € en 2020 (soit une augmentation de 4,34 % par rapport au réalisé 2019).

Vers une contraction inévitable des dépenses de fonctionnement : évolution des effectifs

- **Evolution projetée des effectifs et des dépenses de personnel**
 - Projection des départs à la retraite sur la base de l'âge légal.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Effectifs	7	8	5	7	7	8	9
Economies annuelles		288 700	117 300	224500	204500	325 700	228300
Economies cumulées		288 700	406 000	630500	835000	1 160 700	1389000

Dynamique de Gestion Prévisionnelle des Ressources Humaines :

- ré-interrogations organisationnelles lors des départs
 - Étude des mutualisations possibles
- Mise en place de projets de services permettant d'anticiper les départs, les besoins en compétences nouvelles
- Réflexion sur les besoins en compétences notamment via le plan de formation...

Les évolutions des effectifs rémunérés par service tous statuts confondus (2014-2019)

Pôle	Service	Détails du Secteur	2014		2015		2016		2017		2018		2019*	
			Masse Salariale Réalisée	Nb d'heures rémunérées/ an en ETP	Masse Salariale Réalisée	Nb d'heures rémunérées/ an en ETP	Masse Salariale Réalisée	Nb d'heures rémunérées/ an en ETP	Masse Salariale Réalisée	Nb d'heures rémunérées/ an en ETP	Masse Salariale Réalisée	Nb d'heures rémunérées/ an en ETP	Masse Salariale Réalisée	Nb d'heures rémunérées/ an en ETP
Missions stratégiques et opérationnelles	Environnement et techniques		766509,18	24,27	907576,33	28,97	947787,74	30,01	1021781,04	31,27	1076552,92	32,37	1084155,34	32,24
		Achats			4457	0,17	45938,58	1,65	41814,75	1,58	40495,19	1,29	58144,55	1,80
		Assainissement	70747,97	4,41	114375,4	4,58	155181,36	3,83	184118,12	4,56	191018,21	5,30	177030,12	4,80
		Déchets	178507,64	7,18	209630,82	9,16	259505,33	9,85	273428,76	9,91	291829,66	9,48	338305,87	11,16
		Développement économique	132891,96	2,90	165524,75	3,87	154009,13	3,41	149069,71	3,03	146791,89	3,00	149819,47	3,00
		Affaires scolaires	1469239,61	53,56	2029206,14	71,97	2425415,63	85,90	2550509,46	89,59	2430558,5	83,57	2340449,67	78,94
		Sports	581118,59	16,87	633514,08	18,34	622344,31	17,39	650637,25	17,88	660279,18	18,18	681381,79	18,61
		Culture et Patrimoine	1074925,72	32,29	1151742,22	34,76	1240954,32	37,17	1264792,69	37,02	1438848,27	38,47	1536010,07	44,02
		Animation du patrimoine	62243,03	1,83	75308,67	2,51	90592,68	2,93	137585,89	4,35	133293,56	4,25	150998,2	4,55
		Ecole Arts Plastiques	74913,87	2,05	75321,7	2,03	79841,67	2,03	80280,19	2,00	81501,61	2,00	82562,22	2,02
		Ecole de musique	285163,33	7,84	308794,04	8,13	301106,87	7,77	272790,37	7,04	272445,44	6,90	274302,64	7,00
		Jeux	302275,37	9,78	330709,21	10,77	337410,06	10,71	358685,84	11,48	386733,02	12,52	359810,57	11,30
		Médiathèques	318699,89	8,95	330389,49	9,33	378374,57	11,24	348402,26	10,78	424385,64	12,05	516899,71	14,41
		Tourisme	31630,23	1,83	31229,11	2,00	32251,31	1,66	0	0,00	46670,46	1,67	64508,65	2,85
		Enfance-Jeunesse	1164972,37	39,42	1206525,29	41,22	1178106,48	39,92	1240854,64	42,65	1289432,21	44,09	1365334,21	45,77
		ALSH	383318,18	15,98	408072,3	17,63	361241,91	15,26	395781,35	16,66	415070,12	18,11	425982,03	19,07
		Multiaccueil les Lucioles	529688,66	16,82	557476,06	17,09	544931,79	17,36	594308,18	19,07	621145,14	19,73	693991,31	20,88
		RAM	167023,03	4,62	153068,21	4,50	182394,67	5,29	149366,18	4,60	163239,73	4,45	148596,89	3,90
		Action sociale	492726,97	21,11	498098,04	20,38	0	0,00	0	0,00	0	0,00		
Missions Support et de Coordination	Secrétariat Général		124274,03	2,08	119133,39	2,20	92422,07	2,00	97843,85	2,00	100568,41	2,00	115723,92	2,00
	Finances, Juridique et Marchés publics		245613,81	7,98	285721,04	9,52	496965,58	14,72	492976,95	14,06	505398,06	14,30	524587,58	14,62
	RH		150056,56	4,58	250569,89	7,44	424853,31	12,18	441250,16	11,92	449486,12	12,02	480246,52	12,79
	Communication		94194,7	2,67	119276,82	3,46	162491,94	5,40	161978,95	4,91	182735,45	5,03	195162,23	5,34
Missions d'appui aux territoires	DSI		495154,53	15,40	529438,54	16,78	576093,2	17,20	591938,74	17,31	594257	17,14	611587,72	17,26
	Territoire et proximités		200194,04	6,05	152309,01	4,48	142271,18	4,18	178649,93	4,66	179003,43	4,59	206059,36	5,24
	Aménagement du territoire		0	0,00	50374,88	1,37	106104,11	3,00	95988,14	2,95	141063,39	3,97	151737,79	4,65
			6991872,07	229,19	8099010,42	264,75	8569819	272,47	8938271,51	279,26	9194974,83	278,73	9442255,67	284,48

*hors MAD

Vers une contraction inévitable des dépenses de fonctionnement : Services communs

- **1^{er} juin 2015 : création du service commun Autorisation du Droit des Sols** (ouvert à toutes les communes)

Nombres de communes adhérentes au 1^{er} janvier 2019 : 24

Dépenses de personnel sur une année pleine	175 492 €
Recettes sur une année pleine	74 815 €

43 % reste à charge CCPG

- **1^{er} janvier 2016 : création des services communs RH, finances juridiques marchés publics et communication** (avec la Ville de Parthenay et son CCAS)

Répartition de la charge des services communs pour l'année 2018

	CCPG	Ville et CCAS Py
Ressources humaines ¹	330 528	147 666
Communication ²	101 380	101 380
Finances ³	321 522	205 562

1. Répartition au nombre de paies
2. Répartition au temps passé (50%/collectivité)
3. Répartition au nombre d'écritures comptables
60,88 % CCPG/39,12% VILLE

Vers une contraction inévitable des dépenses de fonctionnement : Services communs

- **1^{er} septembre 2016 : création du service commun informatique**

- Développement informatique, téléphonie fixe, internet de la direction des systèmes d'information avec le CIAS, la Ville de Parthenay et le CCAS de Parthenay

Répartition des charges de personnel du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 (395 590 €) + coût de fonctionnement 2017 86 647 €, en fonction du nombre de postes

Répartition par collectivités	Nbre de postes	Total
Communauté de communes de Parthenay-Gâtine	193	327 276,91 €
Ville de Parthenay	65	110 245,35 €
CIAS de Parthenay-Gâtine	29	49 176,32 €
CCAS de Parthenay	5	8 478,68 €
Syndicat Mixte des Eaux de Gâtine	5	8 478,68 €
Total	297	503 633,39 €

Y compris à la charge seule de la CCPG le personnel de l'EPN soit

- Maintenance informatique de la direction des systèmes d'information ouvert à toutes les communes – prévisionnel de répartition sur une année complète.

Nombre de communes adhérentes au 1 septembre 2016 : 16 (facturation en fonction du nombre de postes informatiques)
au 1 septembre 2017 : 24 communes sur un montant de 84 455,03 € - 25 communes adhèrent au 1/09/2018

Collectivités	Coût	
CCPG	48 169,43 €	194
CIAS	7 200,59 €	29
Ville et CCAS Py	17 380,72 €	70
Autres communes	19 367,09 €	78

Soit 194 postes pour la CCPG (exclu de la clé de répartition les 338 postes de écoles uniquement portée par la CCPG

Projection 2020

En €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Produits de gestion	20 640 400	22 723 808	23 384 165	22 818 116	22 962 686	23 473 223	22 948 600
Charges de gestion	18 853 393	20 850 945	21 712 294	21 239 137	21 393 569	21 849 419	21 998 800
Charges financières (ancienne et nouvelle dette)	394 355	344 612	307 898	267 304	249 984	227 072	**220 000
Epargne brute	1 392 652	1 528 250	1 363 974	1 311 675	1 319 133	1 396 732	729 800
Remboursement capital des emprunts (ancienne et nouvelle dette)	1 946 089	953 516	1 237 105	848 956	660 559	683 226	(1) 692 700 (2) 140 000
Epargne nette	-553 437	574 735	126 869	462 719	658 574	713 506	177 100
Recettes d'investissement	473 971	1 159 760	664 098	1 757 373	475 468	508 790	920 000
Part d'emprunt nécessaire aux investissements			0	700 000	500 000	700 000	*2 622 000
Dépenses d'investissement	2 482 131	1 680 389	1 872 250	2 075 928	1 378 176	2 995 989	3 719 200

- (1) Remboursement en capital en 2020 : 1 066 000 € avec le remboursement anticipé d'emprunt moins le remboursement des communes 373 300 € = 692 700 €
- (2) + 140 000 € de capital à réemprunter
- 1 500 000 € pour les travaux déchetterie avec financement du remboursement via la taxe + 140 000 € pour refinancement
 - remboursement anticipé d'emprunt CCPG + 1 122 000 € pour le financement des travaux de l'année
 - ** Frais financier avec impact indemnité de remboursement anticipé des prêts (montant 23 201 €)

Projection dette 2020

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Epargne Brute(1)	1 528 250	1 363 974	1 306 094	1 319 133	1 396 732	*729 800
Capacité désendettement	4,99 ans	5,18 ans	5,33 ans	5,16 ans	4,79 ans	9,44 ans
Encours de dette (en millier d'euros) au 31-12	7 627 102	7 060 849	6 966 090	6 805 201	6 693 437	*6 889 640

A situation constante : capacité d'autofinancement qui a tendance à diminuer.

Effort de gestion nécessaire pour maintenir une CAF nette équilibrée

(1) Avec les recettes exceptionnelles

* Ne tient pas compte de l'emprunt pour les travaux des déchetteries » dont le remboursement passera par un autofinancement nécessaire dégagé via le calcul de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Des choix pour participer à la dynamique du Projet de Territoire

Identité

Construire et valoriser l'identité de la CCPG à travers son paysage, son patrimoine, ses festivals et au regard des territoires voisins

- ↳ Des **valeurs identitaires communes** affirmées (l'élevage, l'environnement préservé, le bien vivre, les festivals, ...) reste à **les valoriser tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du territoire**
- ↳ S'appuyer sur ces valeurs partagées et faire preuve de créativité pour développer une **identité « Gâtine » forte** à l'échelle de la nouvelle région.
- ↳ Volonté de **se positionner comme un territoire dynamique et innovant** (marketing territorial ?).

Economie

Développer l'économie et l'emploi dans le cadre de filières et avec les ressources locales, dans une démarche de recherche et développement

- ↳ Filière agroalimentaire
 - ↳ Filière métallurgie mécanique
 - ↳ Filière bois
 - ↳ Filière numérique, innovation
 - ↳ Filière liée au handicap
 - ↳ Filière tourisme
- ⇒ Développement à conduire plutôt sur **Parthenay et sa proche périphérie**

Jeunesse

Etre attractif pour la jeunesse / Favoriser le maintien de la jeunesse sur le territoire

- ↳ en proposant une offre de **formation(s) supérieure(s)** adaptée(s) aux besoins des entreprises locales
 - ↳ en proposant **des formations** en lien avec les **savoir-faire identitaires du territoire** (le numérique, le FLIP, la culture, le handicap...)
 - ↳ en **accompagnant les jeunes dans une dynamique de projet** (méthodologie de projet)
- ⇒ Travailler la dynamique d'un pôle formation sur Parthenay
- ⇒ L'accompagnement des jeunes en mode projet peut se décliner **sur l'ensemble du territoire via des relais locaux et un partenariat avec les associations**

Services/Accessibilité

Rendre accessible l'ensemble des services du territoire à tous les habitants

- ↳ Organiser les services sur le territoire dans un **souci de qualité et d'équité** plus particulièrement en ce qui concerne les services à la personne et le maintien à domicile.
 - ↳ Ne pas faire de l'inflation de services mais **repenser l'organisation en s'appuyant sur les réseaux existants**.
 - ↳ **Etre inventif, collaboratif**, trouver de nouvelles modalités de travail avec les associations.
- ⇒ Proximité à travailler : **penser maillage du territoire** en s'appuyant sur les gros bourgs et l'outil numérique.
- ⇒ Poser la problématique de la mobilité.

Des choix pour participer à la dynamique du Projet de Territoire – Les coups partis

CONSTRUIRE ET VALORISER L'IDENTITE DE LA CCPG

- **Soutien filière identitaire**
 - Maison de la Parthenaise (voir ci-après)
 - Appel à projet territoire d'industrie
 - Handicap : étude sur un village vacances handicap
- **Renouvellement des Renc'Arts**
- **Soutien aux festivals**
- **Extension du label Pays d'arts et d'histoire**
- **Diagnostic PLUi, PLH, PCEAT**

Des choix pour participer à la dynamique du Projet de Territoire – les coups partis

ECONOMIE

- **Maison de la Parthenaise** (voir ci-après)
- **Immeuble tertiaire** (voir ci-après)
- **Aides économiques engagées (Les forges, ADAPEI...)** voir ci-après
- **Accompagnement du projet jeunesse** (voir ci-après)
- **Suivi du Schéma de ZAE**

Des choix pour participer à la dynamique du Projet de Territoire – Les coups partis

JEUNESSE

- Relogement de l'activité Relais des Petits (immeuble tertiaire, voir ci-après)
- Poursuite du plan d'investissement sur les équipements scolaires (voir ci-après)
- Développement du CLAS (Contrat local d'accompagnement à la scolarité)
- Poursuite du Contrat territoire éducation artistique et culturelle
- Déploiement de la politique jeunesse avec les campus de projets (Phase travaux pour Parthenay et Secondigny) (voir ci-après)

Des choix pour participer à la dynamique du Projet de Territoire – Les coups partis

ACCESSIBILITE

- Réouverture de la médiathèque de Secondigny après travaux
- Mise aux normes des déchèteries - travaux sur site de Parthenay (voir ci-après)
- Poursuite des travaux de la Commission Intercommunale pour l'accessibilité – renouvellement de l'évènement « Ensemble, on s'dit cap »
- Poursuite du déploiement du haut débit dans le cadre du schéma départemental d'aménagement numérique
- Poursuite de l'Ad'Ap intégrée dans les travaux des équipements concernés
- Assistance à maîtrise d'ouvrage sur la création d'un pôle culturel

Présentation des coups partis en investissement

- **La Maison de la Parthenaise**

- Lieu : Châtillon sur Thouet – La Bressandière
- Montant global du projet: 5 077 527 €
- Montant de l'investissement porté par la CCPG : 620 000 € (Budget principal, apport en subvention) et (58170 €, AMO scénographie)
- Montage juridique : Bail emphytéotique administratif avec convention de mise à disposition
- Calendrier prévisionnel des travaux : 2020/2022
- Objectifs : « *le projet des éleveurs facteur d'attractivité pour le territoire* »
 - *Mettre en place un lieu fortement identitaire et attractif pour le territoire en associant à l'image de la Parthenaise, le territoire de Parthenay-Gâtine*
 - *Regrouper en ce lieu les activités liées à la race (OS, APVP...) et des activités commerciales, susciter un flux touristique et identitaire autour d'animation liée à la Parthenaise et à la gastronomie*



Présentation des coups partis en investissement

- **Immeuble tertiaire – Relais de Petits**

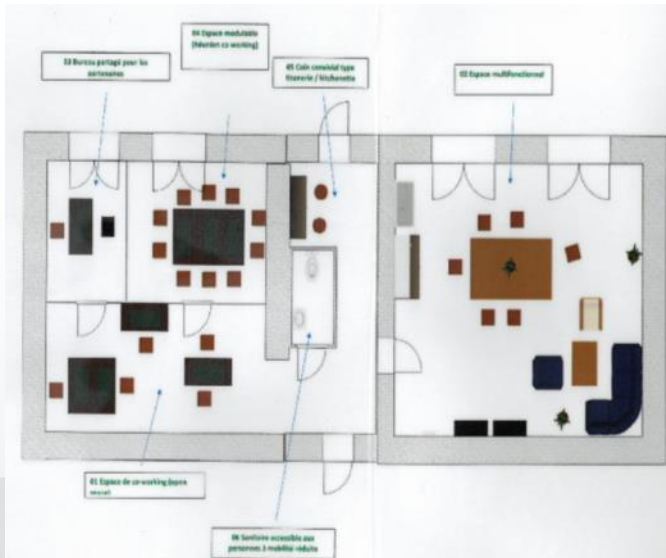
- Lieu : Parthenay
- Montant du projet (partie relais des petits) : 1 062 000 € (Budget annexe Affaires économiques – opérations soumises à TVA)
- Montant de l'investissement porté par la CCPG (après déduction Subvention FEADER, CAP79, CAF) : 305 000 € (soit 757 000 € de subvention)
- Montage juridique : concession de travaux
- Calendrier prévisionnel : début des travaux, deuxième trimestre 2020
- Objectifs : *Construction d'un immeuble à vocation d'accueil d'activités tertiaires et accueil d'une crèche associative – Le relais des Petits.*



Présentation des coups partis en investissement

- **Campus de projet**

- Lieu : Parthenay, Secondigny,
- Montant global du projet : 192 763 € pour Secondigny – 1 195 000 pour Tropic
- Montant de l'investissement porté par la CCPG (après déduction Subvention PIA, CAF, Région, Département) : 530 000 € (soit 846 100 € de subvention)
- Calendrier : fin 2020 pour Secondigny, en 2021 pour Parthenay.
- Objectifs : *Accompagnement des 16-30 ans via un réseau et un maillage du territoire en lieux favorisant la créativité issue des interactions sociales, lieux accessibles, flexibles et conviviaux pour :*
 - *Accompagner la numérisation des nouvelles formes de travail*
 - *Être attractif pour les jeunes et leur permettre de pouvoir vivre sur le territoire*
 - *Donner aux jeunes les moyens de maîtriser leurs parcours de vie*
 - *Favoriser la création d'activités économiques, sociales et culturelles et de projets citoyens*



Présentation des coups partis en investissement

- **Aides économiques**

- Lieu : Entreprises de Parthenay-Gâtine
- Montant global 2020 : 190 000 €
- Les aides actées 2020
 - Les Forges (45 000 €)
 - APADEI (50 000 €)
 - EURL Blanc (20 000 €)
 - FAVID (25 000 €)
 - MSI/FJC (20 000 €)
- Objectifs : *Accompagnement des entreprises de Parthenay-Gâtine dans leur projet de développement, favoriser la création et le maintien des emplois sur le territoire.*

Save the date !

lisi AEROSPACE

a le plaisir de vous inviter à l'inauguration

**de son Unité Autonome
de Production n°3**

le 31 janvier 2020

Réservez votre agenda dès aujourd'hui !

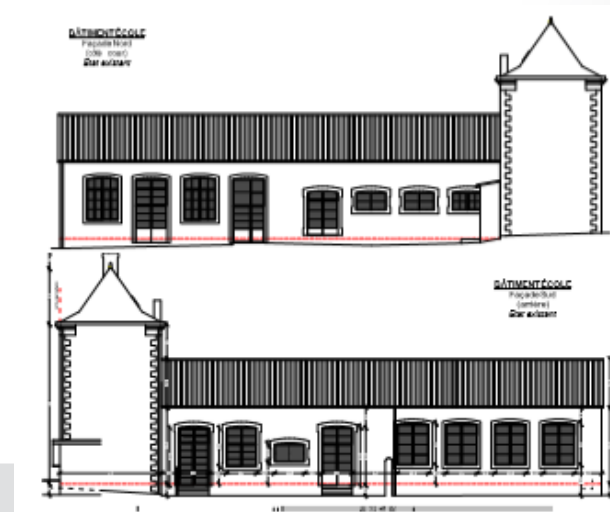
Places limitées - Horaire et inscriptions communiqués prochainement
Pour tout renseignement contacter : melinda.blot@lisi-aerospace.com



Présentation des coups partis en investissement

- **Travaux des les écoles**

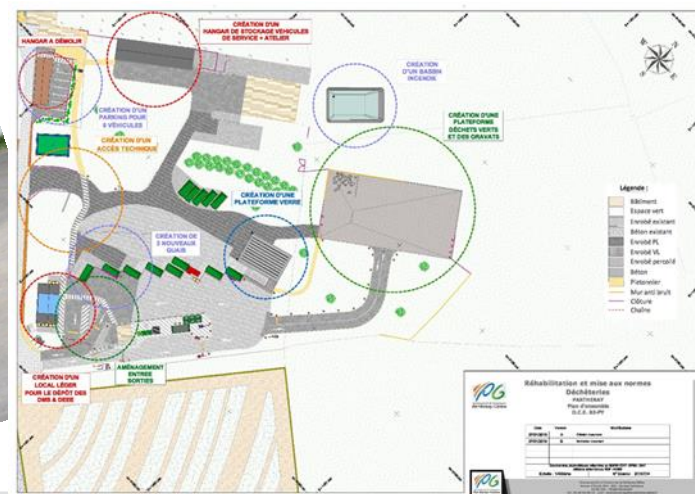
- Lieu : Reffannes + étude sur Viennay et Vasles
- Montant projeté en 2020 : 500 000 € (Budget principal)
 - Pompaire
 - Vasles
 - Viennay
 - Reffannes
- Calendrier prévisionnel des travaux : Travaux chaque année (AP jusqu'en 2020)
- Objectifs : *Réhabilitation et extension de l'école de Reffannes, objectif de création d'un RPI concentré avec les communes de Saint Martin du Fouilloux, Vausseroux et Vautebis.*



Présentation des coups partis en investissement

- **Réhabilitation des déchèteries**

- Lieu : Parthenay, Thénézay
- Montant global du projet actualisé (AP): 1 500 000 € (Budget principal)
- Calendrier prévisionnel des travaux : Achèvement des travaux à l'automne 2020
- Objectifs : *Mise aux normes – amélioration de l'usage du sites pour les usagers, les professionnels et les agents.*



Présentation des coups partis en investissement

- **Etude pour la création d'un pôle culturel**
 - Lieu : Parthenay
 - Montant global du projet : A estimer – mandat d'étude en cours (DSA)
 - Montant étude proposée budget 2019 avec report 2020 : 20 400 €
 - Calendrier prévisionnel : Finalisation étude pour aide à la décision fin 2019
 - Objectifs : *Un pôle culturel dédié à l'éducation artistique et culturelle : Réunir en un même lieu les activités Ecole de musique, Ecole d'arts plastiques et les activités de formations dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle.*



Récapitulatif des coups partis investissement 2020 budget principal

PROJETS	BP 2020
Les Forges de Bologne - financement	45 000
Aide économique ADAPEI	50 000
Aide Economique Eurl Blanc	20 000
Aide Economique FAVID	25 000
Aide Economique MSI/SJP	20 000
Enveloppe aide éco	30 000
SOUS-TOTAL	190 000
Enveloppe de travaux - Ecoles	500 000
Campus rural de projet -TIPIC + maîtrise d'ouvrage CCPG	120 000
Campus rural de projet - Secondigny	123 000
SOUS-TOTAL	743 000
Mise aux normes des déchèteries	1 500 000
el déchet Modification flux de collecte / extensi	305 000
Médiathèque Secondigny - Réhabilitation	122 000
Déploiement du SDAN-Participation	175 800
Pôle culturel - AMO	20 400
SOUS-TOTAL	2 123 200
PLUi et PLH	130 000
Autres procédures d'urbanisme engagées	30 000
SOUS-TOTAL	160 000
Plan climat Air Energie Territorial	18 000
Travaux de valorisation du patrimoine	150 000
Enveloppe Matériel & mobilier	135 000
Achat matériel informatique et logiciel	200 000
SOUS-TOTAL	503 000
TOTAL GENERAL BP	3 719 200
TOTAL HORS DECHET	1 914 200
Estimation FCTVA	540 000

RECETTES	TOTAL	DECHET	HORS DECHET
Emprunt	2 622 000,00	1 500 000,00	1 122 000,00
Autofinancement	177 100,00	15 000,00	162 100,00
Subventions	375 100,00		375 100,00
Autres recettes	5 000,00		5 000,00
FCTVA	540 000,00	290 000,00	250 000,00
	3 719 200,00	1 805 000,00	1 914 200,00

En synthèse

- **Des choix nécessaires pour préserver une capacité d'investissement adaptée aux compétences portées**
- **Nécessaire poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement ainsi que de l'optimisation des sources de financement (contractualisation)**
- **Un travail à poursuivre, dans le cadre du pacte financier et fiscal, pour mettre en place les leviers identifiés.**